

R A P P O R T  
D ' A C T I V I T E  
2 0 0 0



**SYCTOM**

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

# EDITORIAL



*Voici donc venu le moment de dresser le bilan 2000 de l'activité du SYCTOM. Cette tâche me revient en tant que nouveau Président de ce syndicat intercommunal depuis mai 2001. Toutefois, dans cette année de transition, je souhaite rendre hommage à mon prédécesseur, M. Philippe DOMINATI, pour l'action d'une année qui vient clore par ailleurs six ans d'un mandat éprouvant pour l'ensemble des élus du comité du SYCTOM, pour notre conseil d'administration, et pour l'ensemble du personnel.*

*En effet, l'abandon acté d'un engagement de l'Etat au début de l'année 2000 du grand projet de centre de tri et de valorisation des déchets ménagers de VITRY-SUR-SEINE avait fragilisé le syndicat. C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire de conforter cette sérénité aujourd'hui restaurée afin que chacune de nos communes trouve une place équilibrée dans un esprit de concertation encore renforcée.*

*C'est bien sous le signe du consensus et de la cohérence que je souhaite dessiner les contours d'une politique d'élimination des déchets ménagers, enracinée dans une logique de service du public et des communes, et gage d'efficacité en termes de coûts et d'équipements. Et si j'ai évoqué les difficultés réelles rencontrées sur un dossier sensible, c'est pour mieux mettre en relief devant vous, avec l'objectivité de celui qui prend en charge cette nouvelle mission, l'importance des projets engagés par les élus lors de la précédente mandature, notamment :*

- *La rénovation du centre de PARIS XIII-IVRY en 1997 avec l'adjonction d'un nouveau centre de tri.*
- *La réussite de deux projets essentiels pour les communes du syndicat : le centre de tri de Nanterre prévu pour 2003 et ISSEANE, le futur centre de tri et de valorisation énergétique d'ISSY-LES-MOULINEAUX, prévu pour 2004 en remplacement de l'actuelle usine.*
- *L'adaptation technologique de nos centres existants, toujours plus performante, avec la mise aux normes européennes en matière de traitement des fumées du centre de SAINT-OUEN (prévue en 2003) et de celui de PARIS XIII-IVRY (prévue pour 2004).*
- *L'engagement en faveur de procédés innovants tels que la vitrification des cendres volantes (mise en œuvre au centre de SAINT-OUEN prévue en 2004).*
- *Le recours aux transports alternatifs, par la voie fluviale, au centre de PARIS XIII – IVRY, et par la voie ferrée dès 2001, au centre de SAINT-OUEN, ainsi que dans tous les nouveaux projets de centres.*

*La confiance dans l'outil intercommunal est forte. J'aurai à cœur de maintenir cette cohésion en insufflant une nouvelle dynamique dont nous aurons besoin pour affronter les toutes prochaines échéances :*

- *sur le plan extérieur, avec l'aboutissement de la loi ROYAL en juillet 2002 et les résultats de la coordination régionale des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers ;*
- *en notre sein, avec la réforme des statuts dont l'objectif sera de régénérer la force d'adhésion de nos communes, de leur donner les garanties d'une meilleure représentation et d'assurer à toutes les communes adhérentes un service de traitement des déchets pérenne, performant et exemplaire.*

*Le travail ne manque pas. Je vous laisse donc découvrir le champ d'intervention du SYCTOM au quotidien, en vous donnant rendez-vous l'année prochaine pour vous présenter les grands axes de cette nouvelle mandature.*

*François DAGNAUD  
Président du SYCTOM  
Paris, le 19 juin 2001*

# SOMMAIRE

## **UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC**

page 7

*LE CONTEXTE ACTUEL*

page 8

*LA LEGISLATION*

page 10

*LES DIFFERENTS PROCEDES  
DE TRAITEMENT*

page 12

## **LA POLITIQUE DU SYCTOM**

page 15

*L'ORGANISATION  
DU TRAITEMENT DES DECHETS*

page 16

*LE FONCTIONNEMENT  
INSTITUTIONNEL DU SYCTOM*

page 18

*LES ORGANES DIRECTEURS*

page 18

*LES PARTENAIRES DU SYCTOM*

page 20

*LES MISSIONS DU SYCTOM*

page 21

*LE TRAITEMENT DES DECHETS*

page 23

*LA MISE EN ŒUVRE  
DE TECHNOLOGIES INNOVANTES*

page 38

*LA PRESERVATION DES INTERETS  
DES COMMUNES ET DES HABITANTS*

page 40

## **L'ACTIVITE DU SYCTOM**

page 43

*LA VIE DU SYCTOM EN 2000*

page 44

*L'ORGANISATION INTERNE*

page 48

*LA DIRECTION GENERALE*

page 49

*LA DIRECTION TECHNIQUE*

page 50

*LA DIRECTION DES SERVICES  
DES EXPLOITATIONS ET DES RELATIONS  
AVEC LES COMMUNES*

page 52

*LE SECRETARIAT GENERAL, LA DIRECTION  
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE*

page 54

*LA DIRECTION  
DE LA COMMUNICATION*

page 55

*LE BILAN DU SYCTOM*

page 58

*LE BUDGET 2000*

page 58

*LE FONCTIONNEMENT*

page 60

*LES INVESTISSEMENTS*

page 60

*LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT*

page 61

*LA REDEVANCE ET LES AUTRES RECETTES*

page 62

*LE BILAN COMPTABLE*

page 63

*LES ENJEUX POUR L'AVENIR*

page 64

*LES CHIFFRES CLES*

page 68

# UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

RECYCLER  
ET VALORISER  
LES DECHETS  
DE PLUS  
DE 5 MILLIONS  
D'HABITANTS  
ET DE  
90 COMMUNES

# LE CONTEXTE ACTUEL

L'évolution du niveau de vie, la diminution de la taille des foyers et le succès des produits alimentaires conditionnés et prêts à consommer ont eu pour conséquences un fort accroissement du volume des déchets produits en France au cours des 40 dernières années. On est passé de 200 kg de déchets produits annuellement par habitant en 1960, à 352 kg en 1994 et 434 kg en 1998. Dans l'agglomération parisienne, le taux est même supérieur à 500 kg par habitant. Dans le même temps est apparue une modification de la nature des déchets. En trente ans, la part des emballages a doublé et celle des plastiques a été multipliée par dix.

## Les spécificités du SYCTOM

Le syndicat couvre un périmètre comptant 90 communes et une commune cliente correspondant à 5,5 millions de Franciliens qui produisent près de 2,9 millions de tonnes de déchets, soit environ 534 kg par an et par habitant en moyenne. Ce périmètre se caractérise par un habitat dense, concentré et majoritairement vertical où coexistent des immeubles anciens et des ensembles plus modernes. Le taux moyen d'habitat vertical correspond à 73,5 % de la population des communes du SYCTOM.

Le SYCTOM traite l'ensemble des ordures ménagères, c'est-à-dire :

- les déchets produits par l'activité domestique et quotidienne des ménages,
- les déchets assimilés qui résultent des activités économiques : artisanat, commerce, bureaux, petites industries, tourisme.

Les objets encombrants (mobilier, appareils ménagers...), sont traités par le SYCTOM via sa déchetterie spécialisée de Saint-Denis et son centre de tri de Romainville.

Quant aux déchets spéciaux (piles, huile de vidange...), ils sont envoyés vers d'autres filières.

## Le rôle des citoyens et des élus

L'évolution de la législation vise à réduire la part des déchets à incinérer au profit de la valorisation matière. Dans ce contexte, les communes sont amenées à intensifier leur action en matière d'implantation de déchetterie et à mettre en place des collectes sélectives. Cette politique entre progressivement dans les mœurs des habitants et le tri sélectif individuel est aujourd'hui de mieux en mieux perçu par les Français. Ainsi, 90 % d'entre eux se déclarent prêts à trier leurs déchets, 53 % estimant même inacceptable de ne pas le faire. Actuellement, ils sont 64 % à trier les bouteilles en verre, mais seulement 20 % à le faire pour les bouteilles en plastique.

## LA PRATIQUE DU TRI INDIVIDUEL PAR L'ENSEMBLE DES FRANÇAIS

Pas répandue	Peu répandue	Assez répandue	Très répandue
41 %	30 %	18 %	11 %

(Source : Baromètre de l'opinion publique sur l'environnement - Mars 2000 - Cahier n°1)



De leur côté, les élus mettent en place dans leurs communes des systèmes de collecte sélective, afin que 95 % des habitants puissent y participer d'ici 2002. Pour autant, ils doivent faire face à des problèmes de coûts qui varient en fonction de la qualité de la collecte sélective et des conditions de rachat des matériaux recyclés : meilleure est sa qualité, plus bas sont les coûts. *“La stabilité de notre redevance passe par une évolution significative du comportement de nos citoyens”*, explique ainsi un élu du SYCTOM. Cette prise de conscience nécessaire des habitants justifie les campagnes de sensibilisation, financées avec l'aide d'ECO-EMBALLAGES, pour les inciter à pratiquer le tri sélectif.



*En trente ans, la part des emballages a doublé et la part des plastiques a été multipliée par dix.*

## LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES EN FRANCE ET AU SYCTOM

	France	SYCTOM
Déchets putrescibles	28,8 %	19,35 %
Papiers cartons	25,3 %	30,15 %
Plastiques	11,1 %	11,50 %
Verre	13,1 %	10,20 %
Métaux	4,1 %	3,15 %
Autres	17,6 %	25,65 %
Total	100 %	100 %

*(Source : ADEME, déchets municipaux, les chiffres clés – février 1998 / SYCTOM, MODECOM 1999)*

# LA LEGISLATION

## Les directives européennes

Elles concernent en particulier les installations, notamment les centres de valorisation énergétique, avec la fixation de seuils pour l'émission de fumées. Ainsi, la directive européenne du 4 décembre 2000 relative aux UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) impose une réduction des émissions en polluants acides, en oxyde de soufre, en oxyde d'azote et en dioxine. Elles s'appliquent également à des types particuliers de déchets (emballages, piles...). La directive européenne du 20 décembre 1994 fixe l'échéance du 30 juin 2001 pour valoriser 50 à 65 % du poids des déchets d'emballages.

## La législation française

- La loi du 15 juillet 1975 donne aux collectivités locales la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits par leurs habitants.
- La loi du 13 juillet 1992 a pour objectifs :
  - de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
  - d'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume,
  - de valoriser les déchets,
  - d'assurer l'information du public.

Elle fixe au 1<sup>er</sup> juillet 2002, l'interdiction de la mise en décharge des déchets bruts. A partir de cette date, seuls les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions économiques et techniques du moment, pourront être stockés.



*D'après la loi du 13 juillet 1992, seuls les déchets ultimes pourront être mis en décharge à partir de 2002.*



Elle précise la notion de Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers. Ces plans fixent des objectifs en terme de recyclage et de valorisation énergétique et précisent les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Les collectivités locales et leurs regroupements (comme le SYCTOM) sont responsables de leur application.

### La politique du Gouvernement

Trois techniques de traitement et de valorisation des déchets se dégagent :

- La valorisation matière par tri sélectif et recyclage,
- La valorisation organique ou compostage, encore peu utilisée, qui consiste en un traitement biologique des déchets ménagers fermentescibles,
- La valorisation énergétique, idéalement par co-génération, c'est-à-dire l'incinération avec récupération d'énergie sous forme de chauffage et d'électricité. Cette technique permet également une valorisation matière.



Par les circulaires du 28 avril et du 26 août 1998 du Ministère de l'Environnement, le Gouvernement a réorienté la politique de traitement des déchets dans le sens d'une diminution de l'incinération au profit de la valorisation matière. Le Ministère de l'Environnement a donc demandé la révision de tous les plans départementaux. A quatre ans de l'échéance 2002, ce revirement n'a pas été sans conséquence pour le SYCTOM et l'a mis en difficulté pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés.

## LES SIX PRINCIPALES FILIERES CHARGES DE LA VALORISATION MATIERE

Filière	Entreprise concernée	Nature des déchets collectés	Transformation
Acier	Sollac	Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles
Aluminium	France Aluminium Recyclage	Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles
Emballages liquides alimentaires (ELA)	Revipac	Boîtes de lait, jus de fruits, soupes, etc	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs
Emballages papier-carton	Revipac	Emballages de céréales, lessive, etc	Cartons et cartonnettes d'emballage
Plastiques	Valorplast	PVC	Tuyaux, murs anti-bruits
		PET	Fibres pour l'industrie textile ou l'isolation
		PEHD	Tuyaux, flacons et emballages
Verre	Verre Avenir	bouteilles et bocaux	Bouteille en verre à usage alimentaire
Journaux/magazines	Chapelle Darblay	Journaux/magazines	Papier journal

# LES DIFFERENTS PROCÉDES DE TRAITEMENT

## Les différents procédés de traitement

La nouvelle politique de gestion des déchets ménagers, initiée par les pouvoirs publics dans le respect du cadre réglementaire, oblige les collectivités locales à privilégier la valorisation des déchets. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes : matière, organique et énergétique.

## Le traitement des déchets avec valorisation



*Bouteilles en plastique mises en balles et prêtes à partir vers les filières de recyclage.*

La valorisation matière, appelée communément recyclage, consiste à réintroduire un déchet directement dans un cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Les déchets ménagers recyclables sont donc récupérés, triés matériau par matériau puis renvoyés vers leurs filières de production d'origine ou destinés à des applications générant des produits spécifiques. On parle également de valorisation matière pour les matériaux récupérés à l'issue de l'incinération des déchets : les mâchefers, les ferrailles et l'aluminium.

La valorisation organique est obtenue par compostage ou méthanisation. Le compostage consiste en une fermentation aérée et contrôlée qui produit un composé organique : le compost. Ce dernier peut ensuite être valorisé dans l'agriculture, notamment pour régénérer les sols. La méthanisation est un procédé de fermentation sans insufflation d'air, qui aboutit à un dégagement de biogaz récupérable. La mise en œuvre de ces traitements biologiques (compostage ou méthanisation) des déchets ménagers et assimilés relève de la responsabilité des collectivités locales.

La valorisation énergétique est obtenue par incinération avec récupération d'énergie ou par thermolyse. Dans le premier cas, un traitement thermique permet de brûler les déchets ménagers dans des fours aménagés à cet effet. L'énergie dégagée dans cette opération est ensuite récupérée sous forme de vapeur ou d'électricité. Plus performante du point de vue de la rentabilité, la cogénération consiste en une valorisation mixte en chaleur et électricité.

La thermolyse, ou pyrolyse, est un procédé basé sur une réaction thermique due à l'absence d'oxygène. La réaction de thermolyse, pratiquée généralement entre 400 et 600°, permet d'obtenir une décomposition des matières organiques qui sont transformées en combustibles solides (charbons pouvant faire ensuite l'objet de combustion), gazeux, et éventuellement liquides (hydrocarbures).

## Une priorité du gouvernement

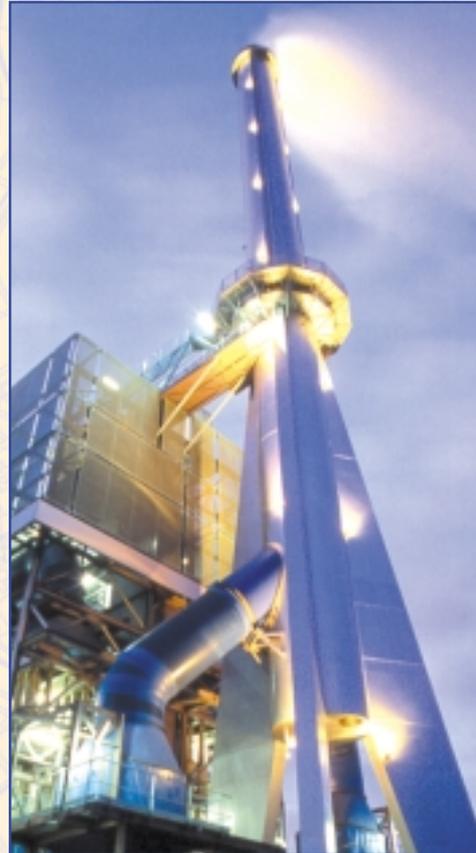
La récupération de l'énergie issue du traitement des déchets par incinération est l'une des priorités de la politique définie par la loi du 13 juillet 1992 (cf. chapitre "Législation en vigueur").



## Les autres types de traitements

**L'incinération simple** : on parle d'incinération simple lorsque l'énergie produite lors de la combustion n'est pas récupérée. Comme toute incinération, elle conduit à une forte réduction des volumes des déchets et à une minéralisation de ceux-ci (mâchefers utilisés dans les travaux publics en sous couche routière notamment). Les principaux polluants présents dans les déchets entrants se concentrent dans les fumées. Ces dernières sont donc dépolluées avant d'être rejetées dans l'atmosphère.

**La mise en décharge** : elle ne doit plus servir, à partir de 2002, qu'au stockage final des déchets ménagers ultimes, notion dont il faudra préciser les contours. Les normes d'aménagement et d'exploitation des décharges de déchets ménagers et assimilés ont été définies par l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997. Seules les installations conformes à ce texte pourront prolonger leur activité au-delà de juillet 2002.



*Cheminée du centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII.*

**1 TONNE D'ORDURES MÈNAGÈRES =**

**250 KG DE MÂCHEFERS + 30 À 50 KG DE RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (REFIOM)**

## L'ÉVOLUTION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN FRANCE

Part des différentes filières en %	1989	1993	1995
Traitement biologique	6	6	7
Recyclage	4	6	6
Incinération avec récupération d'énergie	10	12	10
Incinération sans récupération d'énergie	27	28	30
Mise en décharge	53	48	47

(Source : ADEME)

# LA POLITIQUE DU SYCTOM

LES PRINCIPES  
DIRECTEURS ET LE  
FONCTIONNEMENT  
DES CENTRES

# L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS

Le SYCTOM rassemble 90 communes réparties dans 5 départements d'Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ces communes adhèrent au SYCTOM directement ou par l'intermédiaire de deux syndicats dits "primaires" dont la constitution a précédé celle du SYCTOM : le SIELOM et le SITOM 93.

## **Les bassins versants du SYCTOM**

Le traitement des déchets ménagers est organisé au travers de plusieurs bassins versants conformément au principe de proximité (cf. carte page suivante).

## **Les communes adhérant directement au SYCTOM**

Il s'agit de Paris, des trois communes des Yvelines, d'une commune des Hauts-de-Seine et de quatorze communes du Val-de-Marne.

## **Les communes clientes**

La ville du Perreux-sur-Marne fait maintenant partie d'une communauté d'agglomération. Elle est intégrée au SYCTOM en tant que commune cliente en attendant de déterminer à quel syndicat elle sera ultérieurement affiliée.

## **Les communes adhérant au SYCTOM par l'intermédiaire du SIELOM**

Trente-quatre communes des Hauts-de-Seine sont représentées au travers du SIELOM (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères).

## **Les communes adhérant au SYCTOM par l'intermédiaire du SITOM**

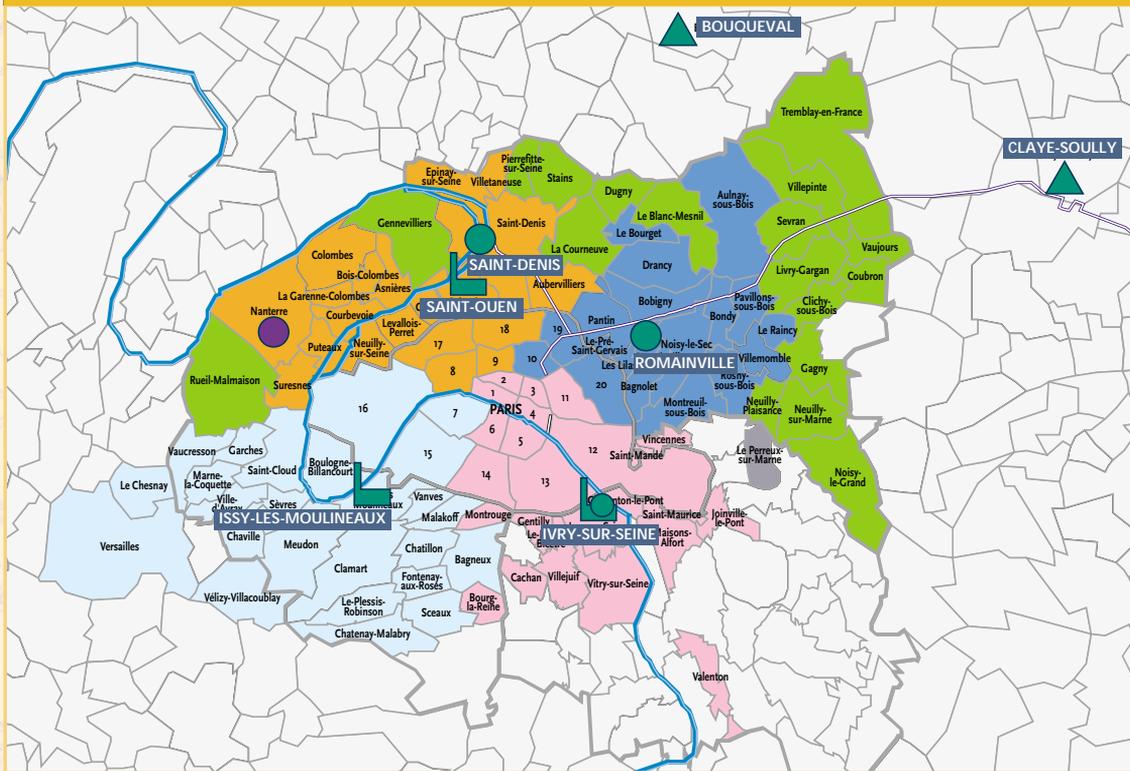
Trente-huit communes de la Seine-Saint-Denis sont représentées au travers du SITOM 93 (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

## **Les missions du SIELOM et du SITOM 93**

Le SIELOM est chargé de la mise en place de la collecte sélective par apport volontaire sur son territoire. Les déchets collectés sont ensuite traités par le SYCTOM. Le SIELOM et le SITOM 93 interviennent également auprès de leurs adhérents en tant que pôle d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives.



## LES 90 COMMUNES ADHERENTES DU SYCTOM



- Bassin versant de l'usine d'Issy-les-Moulineaux - 22 communes et 3 arrondissements parisiens - 1 162 971 habitants
- Bassin versant de l'usine de Saint-Ouen - 18 communes et 4 arrondissements parisiens - 1 310 208 habitants
- Bassin versant de l'usine d'Ivry-sur-Seine - 17 communes dont 3 clientes et 10 arrondissements parisiens - 1 317 802 habitants
- Bassin versant du centre de Romainville - 16 communes et 3 arrondissements parisiens - 1 026 865 habitants
- 18 communes adhérentes ne déversant pas dans les installations du SYCTOM
- Commune cliente
- Centre de tri et de transfert
- Projet de centre de tri

Centre de valorisation énergétique

▲ Décharge

### Paris

#### Yvelines

Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay, Versailles.

#### Hauts-de-Seine

Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Chatillon, Chaville, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Garches, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montrouge, Nanterre,

Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Puteaux, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson, Ville-d'Avray, Villeneuve-la-Garenne.

#### Seine-Saint-Denis

Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnole, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, Clichy-sous-Bois, Coubron, La Courneuve, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Gagny, L'Île-Saint-Denis, Les Lilas, Livry-Gargan, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin,

Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevan, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemonble, Villepinte, Villetaneuse.

#### Val-de-Marne

Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Valenton, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine.  
**Commune cliente :** Le-Perreux-sur-Marne.

# LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU SYC

## LES ORGANES DIRECTEURS

Le renouvellement de ces instances intervient tous les six ans à l'issue des élections municipales.

### **Le Comité**

Le Comité est l'instance plénière du syndicat dans laquelle toutes les décisions importantes sont prises. Il regroupe trente-huit représentants élus par l'ensemble des communes membres. Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

### **Le Bureau**

Le Comité délègue des pouvoirs à un Bureau composé de vingt-quatre membres qui élisent le Président\* et les Vice-Présidents\*.

### **La Commission d'Appel d'Offres**

Elle est placée sous l'autorité du Président du SYCTOM et se compose de cinq membres élus par le comité. Leur rôle, défini par le code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres avant d'attribuer des marchés. Ils se réunissent en présence de représentants de la Recette Générale des Finances et de la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes qui ont chacun une voix consultative.

### **Les Directions**

Une équipe d'environ 80 personnes, composée principalement d'agents techniques et administratifs issus de la fonction publique territoriale ou mis à disposition par la ville de Paris, travaille au sein du SYCTOM dans le cadre de cinq directions :

**La Direction générale.** Elle met en œuvre la politique définie par le Comité et coordonne l'action des directions sous l'impulsion du Président. Elle assure les relations avec les organismes institutionnels.

**La Direction technique.** Elle est chargée de la construction des centres du SYCTOM et de leur mise à niveau en cas d'évolution réglementaire significative qui n'est pas du ressort de l'exploitant, en particulier des études, de la maîtrise d'œuvre des chantiers et de la veille technologique. Elle réalise le budget d'investissements décidé par le comité.

**La Direction des services des exploitations et des relations avec les communes.** Créée au 1<sup>er</sup> avril 2000, après une réorganisation de l'ancienne Direction de l'exploitation, elle est chargée du suivi du fonctionnement des centres, de la pesée et de la facturation à la tonne des déchets ménagers, du contrôle de qualité, du conseil et des relations avec les communes. Elle est également chargée de participer à la définition de la stratégie de gestion des flux, du suivi des plans d'élimination des déchets, du schéma directeur informatique, de la certification qualité et des tableaux de bord.

**La Direction de l'administration et des finances - Le Secrétariat général.** Sous l'impulsion du Secrétaire Général, elle est chargée de l'organisation des réunions des instances internes, de la comptabilité, des emprunts, de la trésorerie, des appels d'offres et de la gestion des ressources humaines et de la logistique.

**La Direction de la communication.** Elle est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de la diffusion de l'information auprès des collectivités locales, de la presse, des acteurs de l'environnement et du grand public.

*\*Conformément à la loi du 11 juillet 1999, le Président et les Vices-Présidents sont désormais élus par le Comité.*



## LE COMITE

(DECEMBRE 2000)



### Nicolas SARKOZY

Vice-Président  
Président du SIELOM  
Député-Maire de Neuilly-sur-Seine



### André SANTINI

Vice-Président  
SIELOM  
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux



### Jean-Pierre AUFFRET

Vice-Président  
SIELOM  
Adjoint au Maire de Clichy



### Jacques GAUTIER

Vice-Président  
SIELOM  
Maire de Garches



### Hervé MARSEILLE

Membre du Bureau  
SIELOM  
Maire de Meudon



### Roland MUZEAU

Membre du Bureau  
SIELOM  
Adjoint au Maire de Gennevilliers



### Jean-Paul MARTINERIE

Adjoint au Maire  
de Châtenay-Malabry



### Odette DENIS

Vice-Présidente  
Conseiller Municipal d'Ivry-sur-Seine



### Roger JOUBERT

Vice-Président  
Conseiller Municipal  
de Maisons-Alfort



### Patrick BEAUDOUIN

Maire de Saint-Mandé



### Christian CAMBON

Maire de Saint-Maurice



### Marthe DAUCHEZ

Membre du Bureau  
Conseiller Municipal  
de Vitry-sur-Seine



### Roger FRANÇOIS

Adjoint au Maire de Vincennes



### Alain ROUAULT

Vice-Président  
Président du SITOM  
Adjoint au Maire de Saint-Ouen



### Jean-Jack SALLES

Vice-Président  
SITOM  
Maire des Lilas



### François ASENSI

Membre du Bureau  
SITOM  
Député-Maire de Tremblay-en-France



### Louis-Marie BANCAL

Conseiller Municipal de Chesnay



### Gérard MEZZADRI

Conseiller municipal  
de Versailles



### Raymond ROUX

Adjoint au Maire  
de Vélizy-Villacoulay



### Alain GRIOTTERAY

Maire de Charenton-le-Pont



### Jean-Pierre LANOUE

Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont



### Jean-Yves LE BOUILLONEC

Maire de Cachan



### Jérôme Le GUILLOU

Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre



### Alain MEVEL

Conseiller Municipal  
de Villejuif



### Michel PRA

Conseiller Municipal  
de Gentilly



### Jacques GHIEUNE\*\*

Adjoint au Maire  
du Perreux-sur-Marne



### Philippe DOMINATI

Président du SYCTOM  
Conseiller de Paris



### Jean-Charles BARDON

Vice-Président  
Conseiller de Paris  
Maire du 5<sup>e</sup>



### Brigitte MARIANI\*

Membre du Bureau  
Conseiller de Paris



### François LABEL

Vice-Président  
Conseiller de Paris  
Maire du 8<sup>e</sup>



### Henri MALBERG

Vice-Président  
Conseiller de Paris



### Vincent REINA

Vice-Président  
Conseiller de Paris  
Adjoint au Maire de Paris



### Alain RIVRON

Vice-Président  
Conseiller de Paris  
Adjoint au Maire de Paris



### Pascal VIVIENT

Vice-Président  
Conseiller de Paris  
Adjoint au Maire de Paris



### Pierre DANGLES

Membre du Bureau  
Conseiller de Paris



### Patrick TREMEGE

Membre du Bureau  
Conseiller de Paris  
Adjoint au Maire de Paris



### Marie-Thérèse JUNOT

Membre du Bureau  
Conseiller de Paris



### Michel Le RAY

Membre du Bureau  
Conseiller de Paris



### Daniel TOUSSAINT

Maire de Valenton

*"Brigitte MARIANI a remplacé Yves GALLAND le 14 juin 2000. "Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, Jacques GHIEUNE, qui a remplacé Christian VEDRENNE le 1<sup>er</sup> novembre 1999 est accueilli au sein du Comité en la qualité d'expert.*

92 94 93 78 75

## LES PARTENAIRES DU SYCTOM

Pour remplir au mieux sa mission, le SYCTOM travaille avec des partenaires spécialisés, des collectivités locales et des partenaires privés pour l'exploitation de ses centres.

### **L'ADEME**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la triple tutelle des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. En ce qui concerne les ordures ménagères, sa mission consiste à aider les collectivités locales dans la réalisation d'équipements de gestion des déchets. Ainsi, pour l'an 2000, l'ADEME a versé une contribution de 1,4 MF pour les travaux de Romainville. D'autre part, une convention de 2 MF portée à 3,9 MF a été signée pour le centre de tri de Nanterre et une autre de 700 000 F avec l'Agence de l'eau Seine Normandie.

### **Eco-Emballages**

Société de droit privé agréée par l'Etat et créée à l'initiative des entreprises et des pouvoirs publics, suite au décret du 1<sup>er</sup> avril 1992, Eco-Emballages a pour mission d'accompagner sur tout le territoire la mise en place de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Son objectif est de valoriser 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2002. Elle poursuit son action en apportant aide financière et conseil aux collectivités qui mettent en place la collecte sélective, le tri et la valorisation des emballages ménagers. Elle assure une assistance sur le plan technique, un accompagnement pour la communication, une garantie de reprise et des débouchés pour les emballages ménagers triés. Elle vérifie que les filières de matériaux reprennent les emballages triés pour qu'ils soient effectivement recyclés. Eco-Emballages perçoit une contribution financière de la part des entreprises qui vendent des produits emballés destinés aux ménages. Cette contribution s'élevait en moyenne à 1 centime par emballage jusqu'en mars 2000. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, elle est de 2 centimes en moyenne.

### **La Région Ile-de-France**

La Région Ile-de-France s'est associée à l'ADEME et au SYCTOM pour signer en 1995 le contrat triparties "Terres vives". Ce contrat, prolongé en 2000, permet au syndicat de percevoir des aides pour financer en partie les investissements prévus d'ici 2002 (centres de tri, traitement des fumées...). Par ailleurs, le Conseil Régional d'Ile-de-France a accordé en 2000, au titre du contrat «Terres vives», une subvention d'un montant de 68,76 MF qui est destinée à moderniser la gestion des déchets ménagers. Le montant global des soutiens prévus à ce contrat est de 297,8 MF sur la période 1993 - 2002 (109,7 millions de francs ont déjà été versés).

### **Le Ministère de l'Environnement**

Il fixe les principes généraux du traitement des déchets par ses directives et apporte des contributions financières via l'ADEME.

### **Les Conseils Généraux**

Ils interviennent dans le cadre de l'élaboration des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers.

### **Les exploitants**

Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées retenues à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

# LES MISSIONS DU SYCTOM



L'objectif du SYCTOM est de valoriser à court terme 100 % des déchets produits par ses communes. Il devait être atteint en 2002 grâce à deux filières complémentaires :

- Le tri-recyclage de 15 % des déchets,
- L'incinération de 85 % des déchets avec récupération d'énergie.

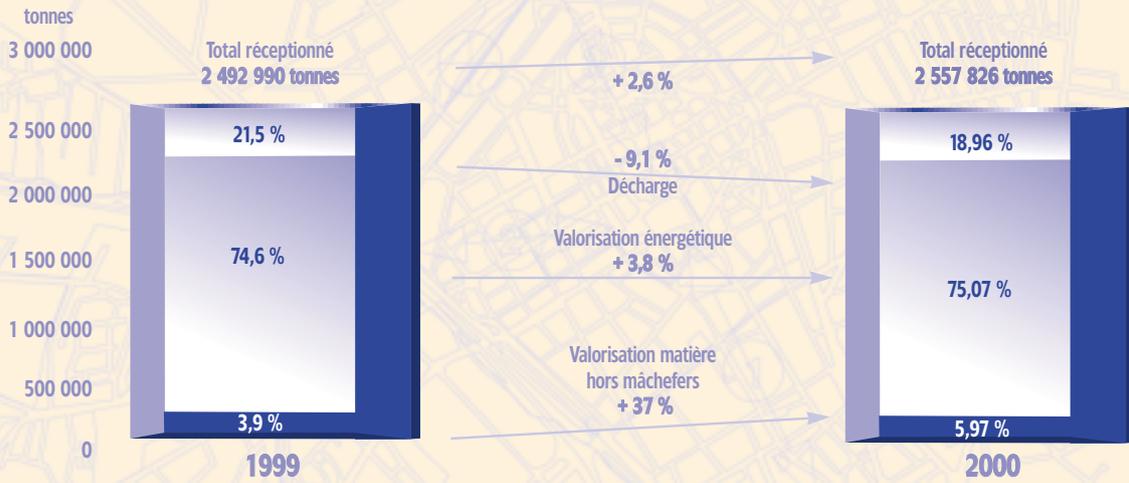
Malgré les efforts du SYCTOM, 485 090 tonnes de déchets ménagers provenant des 71 communes utilisant ses centres, sont partis en décharge durant l'année 2000. Ces déchets transitent principalement par le centre de transfert de Romainville. 195 000 tonnes de déchets produits par 20 autres communes adhérentes ont été mis directement en décharge sans transiter par les centres du syndicat. Cinq communes, à la demande du SYCTOM, font incinérer directement 70 500 tonnes de déchets dans deux installations situées en grande couronne. Au total, plus de 680 000 tonnes de déchets ménagers ont été enfouies à Claye-Souilly en Seine-et-Marne et à Bouqueval dans le Val-d'Oise.

L'objectif zéro décharge pour 2002, imposé par la loi Royal du 13 juillet 1992, ne peut être aujourd'hui atteint. En effet, la décision prise par l'Etat en mars 2000 d'empêcher la construction du centre de traitement des déchets ménagers de Vitry-sur-Seine prive le SYCTOM d'un équipement qui devait permettre la valorisation énergétique de 415 000 tonnes et le tri 170 000 tonnes de déchets. Des solutions alternatives sont à rechercher avec l'Etat. Le SYCTOM mène ses missions en mettant en œuvre les technologies les plus performantes sur le plan environnemental. Son action se situe dans une perspective de préservation des intérêts des communes et des habitants.



*Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.*

## LES FILIERES DE TRAITEMENT DU SYCTOM



## TONNAGES VALORISES ET RECYCLES MATIERE

10,5 % DU TONNAGE ENTRANT, EN AUGMENTATION DE 21 %





# LE TRAITEMENT DES DECHETS

## > LE TRI-RECYCLAGE

### Une priorité pour le SYCTOM

Le SYCTOM a été le premier à ouvrir un centre de tri mécanisé de grande capacité en France, à Romainville, en 1993. Le syndicat a continué sur sa lancée en ouvrant, en 1997, un second centre de tri sur le site d'Ivry-Paris XIII. Le syndicat accompagne le développement de la collecte sélective en créant des centres de tri, en apportant son conseil aux communes et en rémunérant les collectes sélectives de qualité dans le cadre du contrat signé avec Eco-Emballages.

### Objectif : Atteindre 15 % de tri-recyclage en 2002

Pour le moment, les communes les plus performantes ne dépassent pas 22 % de taux de collecte sélective des emballages, des journaux/magazines et du verre. La moyenne constatée est d'environ 13 % pour plus de trois millions d'habitants trieurs. Toutes collectes sélectives confondues (objets encombrants compris), le taux maximum atteint a été de 29 %.

Fin 2000, la collecte sélective multimatériaux (emballages et journaux/magazines) concernait :

- Plus des deux tiers des communes adhérentes.

Parmi les 91 communes adhérant au syndicat dont Le Perreux, 74 sont en collecte sélective, dont 59 sur la totalité du territoire.

- Plus de la moitié de la population.

3,15 millions d'habitants, soit plus de 58 % de la population totale.

- Une part prépondérante du verre et des journaux/magazines (14 kilos par an et par habitant).

La plus importante source de valorisation matière repose sur le verre et les journaux/magazines. Ils représentent à eux seuls 107 000 tonnes par an, soit plus de 67 % des 159 000 tonnes de collectes sélectives.

### Capacité des centres de tri du SYCTOM

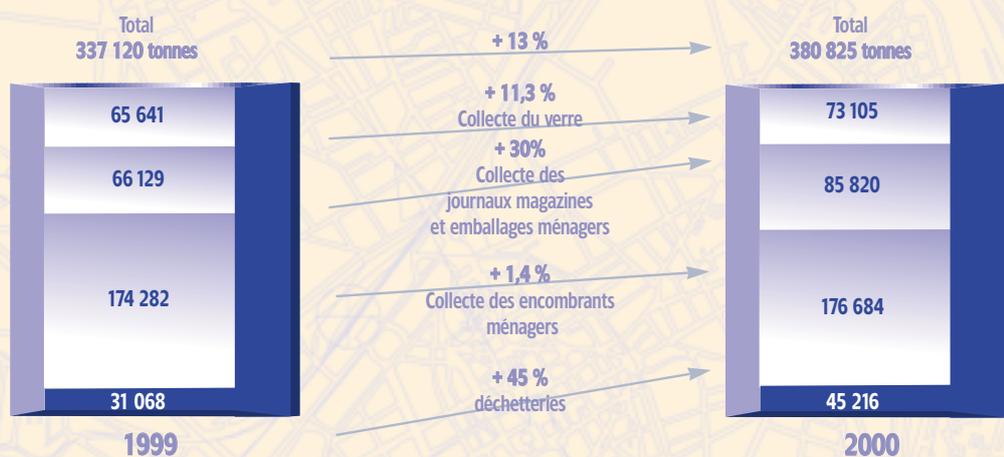
Doté d'une capacité de 29 500 tonnes, le centre de tri Ivry-Paris XIII est intégré au premier centre multifilière de l'agglomération parisienne. Le centre de Romainville peut traiter 59 000 tonnes de collectes sélectives et 60 000 tonnes d'encombrants ménagers. Le centre de Saint-Denis, dédié aux objets encombrants, dispose d'une capacité de tri de 60 000 tonnes par an. Le syndicat dispose d'une capacité de tri de 210 000 tonnes depuis 2000. Dans l'attente de la construction des centres de Nanterre, ISSEANE et Paris, le syndicat fait appel aux capacités résiduelles offertes par des centres de tri privés à hauteur d'environ 60 000 tonnes par an pour le traitement des emballages, des journaux/magazines et des encombrants ménagers. Ainsi, 270 000 tonnes de capacité de tri sont mobilisées.

### LES FILIERES PAR MATERIAU

Verre	Société Verre Avenir
Plastique	Société Valorplast
Aluminium	Société Affimet
Acier	Société Sollac (Groupe Usinor Sacilor)
Emballages papier carton	Société Revipac
Journaux/magazines	Société La Chapelle Darblay

## TONNAGES COLLECTES EN VUE DU TRI RECYCLAGE

15,1 % DU TONNAGE TOTAL COLLECTE EN AUGMENTATION DE 12 %



## ÉVOLUTION EN % DE LA COLLECTE SÉLECTIVE\*

PART DE LA POUBELLE COLLECTÉE SÉLECTIVEMENT



\*Taux moyen pour les villes ayant mis en place la collecte sélective des emballages ménagers depuis plus d'un an.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2000

(81 % DES COMMUNES DU SYCTOM)

Chiffres au 31/12/2000

	Nombre de villes	%
Collecte sélective en totalité	59	65 %
Collecte sélective partielle	15	16 %



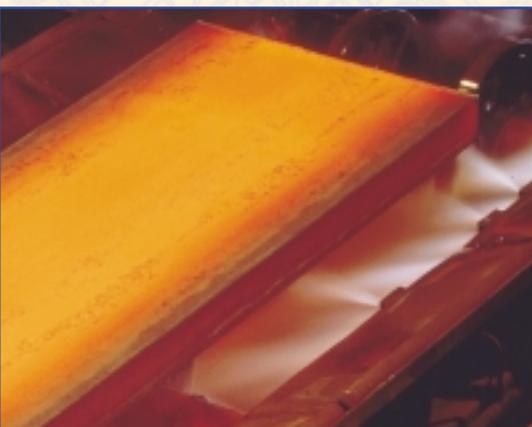
*Tri manuel au centre d'Ivry-Paris XIII.*



*Chargement des balles destinées aux filières de recyclage.*



*Recyclage des journaux/magazines à la Chapelle Darblay.*



*Recyclage de l'acier, Groupe Usinor Sacilor.*



*Emballages en carton recyclé.*



## > LA VALORISATION ENERGETIQUE GRACE A L'INCINERATION

Les trois centres de valorisation de Saint-Ouen, d'Issy-les-Moulineaux et d'Ivry-Paris XIII sont équipés de fours spécifiques à haute température (environ 1 200°C) qui brûlent près de 1,9 million de tonnes de déchets chaque année et réduisent leur masse totale d'environ 75 %. L'incinération participe également à la valorisation matière. Le tonnage réemployé qui n'ira pas en décharge en 2000, a représenté 635 303 tonnes soit près de 25 % du total des déchets produits. Une part importante de cette valorisation (68 %) se fait après incinération, principalement avec la récupération des mâchefers, des ferrailles et de l'aluminium. Aucun apport de combustible n'est nécessaire.

### Préserver l'environnement

Ce système de valorisation énergétique permet d'éliminer les déchets en préservant l'environnement.

- Les fumées dégagées par la combustion des déchets sont dépoussiérées et lavées avant d'être rejetées parfaitement dépolluées dans l'atmosphère. Les différentes mesures effectuées dans le cadre du contrôle des pollutions durant l'année 2000 font apparaître des teneurs en polluants très en deçà des seuils fixés par la réglementation en vigueur (cf. tableaux p. 29, 31 et 33).
- En 2000, 40 901 tonnes de boues et de cendres appelées REFIO (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ont été évacuées en décharges contrôlées. Ces décharges ou Centres d'Enfouissement Technique de classe 1 accueillent les déchets ultimes après un traitement de stabilisation et solidification.



*Le turbo-alternateur  
du centre de valorisation  
énergétique  
d'Ivry-Paris XIII.*



*La salle des commandes du centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII lors d'une visite scolaire.*



## L'incinération contribue à la valorisation des déchets

- **Grâce à la récupération des ferrailles et de l'aluminium** : 45 975 tonnes de ferrailles et 2 073 tonnes d'aluminium issues du mâchefer ont été récupérées en 2000.
- **Grâce à la production des mâchefers** : l'incinération a permis de produire près de 454 398 tonnes de mâchefers. Après valorisation, ils sont ensuite réutilisés dans les travaux publics (par exemple dans des remblais pour les routes).
- **Grâce à la valorisation énergétique** : l'incinération avec valorisation énergétique est le principal procédé utilisé par le SYCTOM pour éliminer les énormes quantités d'ordures ménagères produites par ses adhérents. La plus grande partie de la vapeur produite par la chaleur dégagée par les fours est vendue à la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain).

Avec les ordures ménagères, la CPCU chauffe ainsi 210 000 logements ce qui permet d'économiser 320 000 Tonnes d'Equivalents Pétrole (TEP) et de diminuer la production de gaz à effet de serre.

Ce type de chauffage est parfaitement adapté à la protection de l'environnement en milieu urbain car :

- les turbines à contre pression ne produisent aucun rejet,
- le raccordement au réseau de chauffage urbain permet de supprimer de nombreuses chaudières individuelles et collectives, sources importantes de pollution.

- **Grâce à la vitrification des cendres volantes dont le but est de rendre les REFIOM réutilisables à un coût acceptable** : ce procédé a été expérimenté par le SYCTOM entre 1992 et 1997 et fait actuellement l'objet d'un appel d'offres. Les poussières, chauffées dans un four à plus de 1 500°, sont transformées en un vitrifiat qui pourrait être utilisé comme matériau de construction ou de remblai, au même titre que les mâchefers. Un équipement d'une capacité de 10 000 tonnes par an sera construit sur le site de Saint-Ouen avant fin 2004.



*Le four du centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux.*



*La fosse et le grappin du centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux.*

## **IVRY - PARIS XIII**

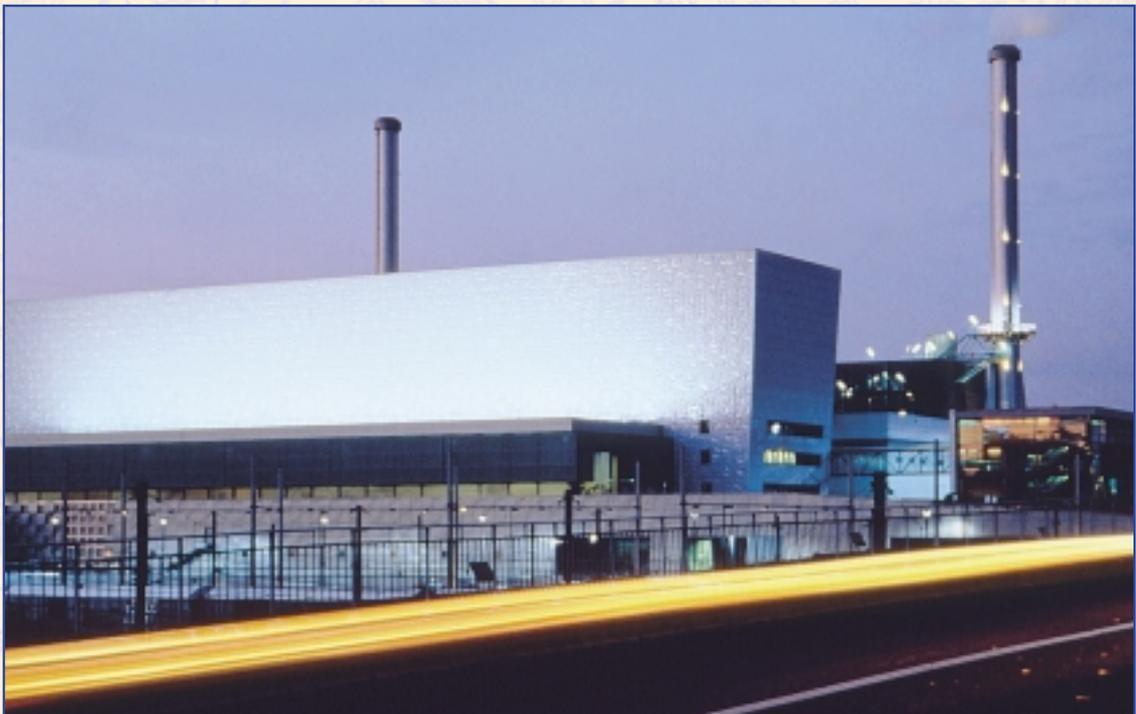
Construit en 1969 et modernisé en 1997, le centre d'Ivry-Paris XIII traite sur place les ordures ménagères de 1,4 million d'habitants et peut valoriser jusqu'à 100 tonnes de déchets à l'heure (730 000 tonnes par an). Il assure les besoins en eau chaude et en chauffage de près de 80 000 logements. Il est équipé d'un système de dépollution des fumées respectant les dernières normes en vigueur.

### **Une localisation idéale pour un transport écologique**

Le SYCTOM profite de la proximité immédiate de la Seine pour évacuer les mâchefers par voie fluviale vers le centre de traitement de la société Yprema situé à Lagny-sur-Marne (77).

### **Le premier centre multifilière de la région parisienne**

Son fonctionnement en mode multifilière est une de ses caractéristique majeures. Un centre de tri d'une capacité effective de 30 000 tonnes est construit contre l'usine. Il est entièrement dédié depuis 1998 à la collecte sélective. Il a traité 26 000 tonnes en 2000. Le centre de tri et la déchetterie, ouverte fin 1997, sont exploités par la société TIRVED.



*Le centre multifilière de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.*



## LES RESULTATS D'EXPLOITATION 2000

CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE		CENTRE DE TRI	
Exploitant	TIRU S.A.	Exploitant	TIRVED
Effectif de l'usine	161	Effectif	68
Capacité théorique de traitement	730 000 t/an	Capacité théorique	30 000 t/an
Incinération	707 000 t	<i>Sur 26 032 tonnes passées sur les chaînes en 2000, tonnages valorisés matériau par matériau :</i>	
Décharge	11 768 t	Gravats	7 426 t
Vapeur vendue à la C.P.C.U.	1 249 342 t	Journaux magazines	12 644 t
Electricité vendue à EDF	114 064 MWh	Métaux	1 054 t
Mâchefers évacués sur site de traitement de Lagny pour valorisation	163 969 t	Bois	0 t
Ferrailles vendues	16 924 t	Cartons divers	7 465 t
REFIOM		Verre	187 t
Cendres issues du dépoussiérage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	15 895 t	Plastiques	1 207 t
Boues issues du lavage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	756 t	Déchets verts	382 t
		<b>DECHETTERIE</b>	12 555 t
		Valorisation	68 % 8 568t
		Valorisation centre de tri + déchetterie	79 % 30 352 t

## LE CONTROLE DES POLLUTIONS

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyennes des mesures de polluants réalisées en 2000 en mg/Nm <sup>3</sup>
Poussières	30	19,67
Acide chlorhydrique	50	6,40
Acide fluorhydrique	2	0,33
Dioxyde de soufre	300	81,28
Métaux lourds :		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,48
Nickel + arsenic	1	0,12
Cadmium + mercure	0,2	0,04

Résultat de la campagne 2000 de mesure de dioxines : 1,85 ng/Nm<sup>3</sup> en moyenne sur les 2 fours d'Ivry-Paris XIII.

\* Teneur maximum des éléments rejetés dans l'atmosphère, imposée par la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en mg/Nm<sup>3</sup>.

## SAINT-OUEN

### L'un des centres les plus modernes de France

Ce centre construit en 1990 répond à une double exigence :

- Respecter les normes européennes de 1991 en matière d'environnement.
- Construire un centre bien intégré dans son site.

Le fruit de cette collaboration entre le SYCTOM, le maître d'ouvrage, les cinq maîtres d'œuvre techniques, l'agence d'architecture S'PACE et la commune :

- Capable de traiter 84 tonnes de déchets à l'heure (630 000 tonnes par an produites par 1,3 million d'habitants).
- Entièrement insonorisé.
- Equipé pour rejeter des fumées épurées et des eaux traitées.
- Intégré harmonieusement à son environnement grâce, notamment, au jardin paysager qui l'entoure.



*Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.*



## LES RESULTATS D'EXPLOITATION 2000

Exploitant	TIRU S.A.
Effectif de l'usine	119
Capacité théorique de traitement	630 000 t/an
Incinération	667 099 t
Décharge	14 348 t
Vapeur vendue à la C.P.C.U.	1 672 735 t
Electricité vendue à EDF	23 555 MWh
Mâchefers évacués sur le site de traitement de Saint-Ouen-l'Aumône	164 655 t
Ferrailles vendues	13 237 t

<b>REFIOM</b>	
Cendres issues du dépoussiérage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	11 272 t
Boues issues du lavage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	265 t

## LE CONTROLE DES POLLUTIONS

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyennes des mesures de polluants réalisées en 2000 en mg/Nm <sup>3</sup>
Poussières	30	10,42
Acide chlorhydrique	50	5,12
Acide fluorhydrique	2	0,32
Dioxyde de soufre	300	68,55
Métaux lourds :		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,20
Nickel + arsenic	1	0,14
Cadmium + mercure	0,2	0,05

Résultat de la campagne 2000 de mesure de dioxines : 1,23 ng/Nm<sup>3</sup> en moyenne sur les 3 jours de Saint-Ouen.

\* Teneur maximum des éléments rejetés dans l'atmosphère, imposée par la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en mg/Nm<sup>3</sup>.



## ISSY-LES-MOULINEAUX

Installé en bord de Seine, le centre peut traiter 72 tonnes d'ordures ménagères à l'heure soit 540 000 tonnes de déchets à l'année grâce à ses quatre lignes de fours-chaudières. Il alimente 60 000 logements en eau chaude et en chauffage avec la vapeur dégagée lors de la combustion des déchets. C'est lors de sa création en 1965, que l'on expérimenta pour la première fois la récupération d'énergie à très grande échelle.

### De nombreuses innovations

Le centre a fait l'objet de nombreuses innovations qui ont contribué à la protection de l'environnement. Ces dernières années, le SYCTOM a investi dans ce centre :

- 6 MF pour couvrir son quai de déchargement.
- 12 MF pour améliorer la station de traitement des eaux.
- 142 MF pour conforter ses performances jusqu'à fin 2004, date à laquelle ISSEANE prendra son relais.

### Un centre entièrement reconstruit d'ici 2004

Comme le prévoit le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers des Hauts-de-Seine, cette usine fera place, en 2004, à un centre multifilière nommé ISSEANE d'une capacité de 460 000 tonnes par an pour la valorisation énergétique et de 55 000 tonnes pour le tri.



*Le centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux.*



## LES RESULTATS D'EXPLOITATION 2000

Exploitant	TIRU S.A.
Effectif de l'usine	150
Capacité théorique de traitement	540 000 t/an
Incinération	546 134 t
Décharge	13 943 t
Vapeur vendue à la C.P.C.U.	1 113 117 t
Electricité vendue à EDF	38 492 MWh
Mâchefers évacués sur le site de traitement d'Isles-les-Meldeuses	128 264 t
Aluminium vendu	0 t
Ferrailles vendues	10 860

### REFIOM

Cendres issues du dépoussiérage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	12 257 t
Boues issues du lavage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage	440 t

## LE CONTROLE DES POLLUTIONS

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyennes des mesures de polluants réalisées en 2000 en mg/Nm <sup>3</sup>
Poussières	30	20,39
Acide chlorhydrique	50	3,68
Acide fluorhydrique	2	0,52
Dioxyde de soufre	300	55,08
<b>Métaux lourds :</b>		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,39
Nickel + arsenic	1	0,23
Cadmium + mercure	0,2	0,06

Résultat de la campagne 2000 de mesure de dioxines : 1,54 ng/Nm<sup>3</sup> en moyenne sur les 4 fours d'Issy-les-Moulineaux.

\* Teneur maximum des éléments rejetés dans l'atmosphère, imposée par la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en mg/Nm<sup>3</sup>.



## ROMAINVILLE

Construit en 1993 et conçu par les architectes Lacombe et Poirier, le centre de Romainville est exploité par la société Générïs. Il comprend une déchetterie d'une capacité théorique de 17 000 tonnes.

Ce centre est capable de recevoir jusqu'à 500 000 tonnes de déchets par an dont un tiers pour le tri-recyclage, issu des collectes sélectives ou des encombrants. Actuellement, jusqu'à 70 % des déchets sont valorisés après avoir été séparés matériau par matériau.

### Le centre régule le flux des déchets

Le centre oriente environ 76 000 tonnes de déchets collectés vers les centres de traitement de Saint-Ouen, d'Issy-les-Moulineaux et d'Ivry-Paris XIII. L'excédent, soit 332 795 tonnes en 2000, part en décharge.

### CENTRE DE TRI

Exploitant	GENERIS	
Effectif	86	
Capacité théorique	130 000 t/an	
<i>Sur 135 477 tonnes passées sur les chaînes en 2000, tonnages valorisés matériau par matériau :</i>		
Gravats	35 457 t	
Journaux magazines	20 940 t	
Métaux	9 148 t	
Bois	7 593 t	
Cartons divers	8 364 t	
Listing	6 t	
Verre	192 t	
Plastiques	951 t	
Déchets verts	0 t	
Total valorisé	60,86 %	82 459 t



Le centre de tri et de transfert de Romainville.

### CENTRE DE TRANSFERT

Décharge	332 794 t
Régulation des flux de déchets entre les centres du SYCTOM	76 231 t
Total réceptionné	409 025 t
<b>DECHETTERIE</b>	26 251 t



## SAINT-DENIS

Le centre de Saint-Denis est spécialisé dans le traitement des objets encombrants. Il a une capacité de 60 000 tonnes par an. En 2000, 5,45 % de ces objets encombrants ont pu être recyclés après un tri effectué sur place au moyen d'un grappin. Le centre comporte une déchetterie. Tous les ans, près de 8 000 personnes viennent y déposer leurs objets encombrants.



Le centre de tri et de transfert de Saint-Denis.

### CENTRE DE TRI ET DE TRANSFERT

Exploitant		GENERIS
Effectif		11
Capacité théorique		60 000 t/an
Total réceptionné		73 428 t
Décharge		69 422 t
Total valorisé	5,45 %	4006 t

<b>DECHETTERIE</b>		6 410 t
--------------------	--	---------

## LES CENTRES DE TRI PRIVÉS

Afin de satisfaire les besoins de ses communes adhérentes et de compléter ses capacités en matière de tri des collectes sélectives et des objets encombrants, le SYCTOM fait appel à des centres de tri privés :

- Pierrefitte (93), 15 000 t pour les multimatériaux sans verre,
- Buc (78), 12 000 t pour les multimatériaux sans verre,
- Chatillon (92), 32 000 t,

Ivry-sur-Seine (94), 32 000 t et Buc (78), 12 000 t, pour les objets encombrants.

63 423 tonnes ont été dirigées vers des centres privés.

### CENTRES DE TRI PRIVÉS

Objets encombrants		47 203 t
Collectes sélectives		16 220 t
Refus de tri incinérés		5 974 t
Décharge		42 814 t
Total valorisé	24,7%	15 683 t



## LES DECHETTERIES

Elles sont ouvertes à tous les particuliers habitant les communes adhérentes du SYCTOM. Outre les emballages ménagers et les journaux/magazines, les trois déchetteries du SYCTOM accueillent et valorisent les encombrants (gravats, cartons, bois, fer, verre) ce qui évite leur mise en décharge. Elles reçoivent aussi les déchets spéciaux (piles, huile de vidange...) qu'elles orientent vers des prestataires extérieurs spécialisés.

### La déchetterie d'Ivry-Paris XIII

Ouverte fin 1997, elle est gérée par la société Tirved. Elle a reçu 12 555 tonnes en 2000.

### La déchetterie de Romainville

Ouverte en 1993 et exploitée par la société Génériss. Elle a reçu 26 251 tonnes en 2000.

### La déchetterie de Saint-Denis

Elle est également exploitée par la société Génériss. En 2000, 8 000 personnes sont venues y déposer 6 410 tonnes d'objets encombrants.

## TONNAGES DES DECHETTERIES

Romainville	26 251 t
Ivry	12 555 t
Saint-Denis	6 410 t
Total	45 216 t





## LES CENTRES DE TRAITEMENT DES REFIOM ET DES MACHEFERS

La réglementation interdit de mettre les mâchefers et les REFIOM, qui sont des “déchets ultimes” issus de l’incinération des ordures ménagères, en décharge classique. Aussi, le SYCTOM fait appel à des centres spécifiques chargés de les traiter.

### Un centre pour inérer les REFIOM :

Ouvert en avril 1995 et exploité par France-Déchets, le centre d’enfouissement de classe 1 de Villeparisis (77) élimine environ 40 000 tonnes de REFIOM par an, sous forme de cendres essentiellement. Les boues ne représentent qu’environ 6 % des déchets ultimes. Après un traitement qui les rend inertes et les solidifie, ils sont stockés dans des alvéoles répertoriées, ce qui assure leur traçabilité.

VILLEPARISIS	
Exploitant :	FRANCE DECHETS
Réception totale	40 901 t
Cendres	39 439 t
Boues	1 462 t

### Trois centres certifiés ISO pour les mâchefers :

- **Lagny-sur-Marne (77)** récupère les mâchefers du centre d’Ivry-Paris XIII. Mis en service en septembre 1995, il est exploité par la société Yprema.
- **Saint-Ouen-l’Aumône (95)** récupère les mâchefers du centre de Saint-Ouen. Le centre mis en service en juillet 1996 est géré par la société Jean Lefèbvre.
- **Isles-les-Meldeuses (77)** récupère les mâchefers du centre d’Issy-les-Moulineaux. Le centre mis en service en février 1996 est exploité par la société TIRU S.A.

Les trois centres traitent chacun plus de 150 000 tonnes de mâchefers par an pour les transformer en une nouvelle matière première utilisable dans les travaux publics. Cette filière permet de recycler de 90 à 100 % du tonnage traité. Par ailleurs, près de 6 000 tonnes de ferrailles ont été récupérées et 2 000 tonnes environ de matériaux non ferreux (aluminium, laiton,...) ont été valorisées.

	LAGNY/MARNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	ISLES-LES-MELDEUSES
Exploitant	YPREMA	JEAN LEFEBVRE	TIRU S.A.
Réception totale	127 103 t*	163 012 t	164 296 t
Commercialisation	145 733 t	127 070 t	113 344 t
Ferrailles vendues	1 962 t	1 678 t	2 878 t
Aluminium vendu	168 t	854 t	1 051 t
Refus de traitement	164 t	-	-
Imbrûlés	168 t	2 009 t	-
Evacuation de lixiviats	5 791 t	6 748 t	17 108 t

\*dont 115 833 t transportées par péniche et 338 578 t par camion

## > MISE EN ŒUVRE DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Le SYCTOM a été à l'origine de plusieurs nouvelles technologies qui font école :

- le premier centre de maturation des mâchefers expérimenté en 1995 à Lagny-sur-Marne,
- le premier centre de tri mécanisé d'objets encombrants et de collectes sélectives de France ouvert à Romainville en 1993,
- un système pilote de déchloration des fumées en 1986, à Issy-les-Moulineaux.

### Réduire les nuisances

Aujourd'hui, le syndicat reste à la pointe de la recherche technologique et met en œuvre les techniques les plus innovantes pour une prévention globale des pollutions et des nuisances.

- **Éliminer la pollution de l'air** : les centres de valorisation énergétique du SYCTOM sont équipés pour traiter les fumées dégagées par la combustion des ordures ménagères et être ainsi en conformité avec la réglementation nationale et européenne. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne (4 décembre 2000, applicable en novembre 2005), le Comité du SYCTOM a voté en décembre 2000 la mise aux normes du traitement des fumées à Ivry et Saint-Ouen. Le système de traitement est contrôlé en continu par des analyseurs et par un organisme indépendant deux fois par an.
- **Traiter les eaux** : les eaux résiduaires et les eaux provenant du lavage des fumées sont traitées dans des stations d'épuration intégrées avant d'être rejetées dans la Seine.
- **Protéger les sols** : aucun stockage de produit toxique n'est effectué dans les installations du SYCTOM. Les déchets ultimes sont inertés dans un centre spécialisé situé à Villeparisis.
- **Lutter contre le bruit** : les nuisances sonores sont réduites, les équipements générateurs de bruit sont isolés, les quais de déchargement sont couverts.
- **Éviter les transports polluants** : dans le souci de réduire les coûts et les nuisances dues au trafic routier, le SYCTOM développe systématiquement les modes alternatifs de transport de déchets.

Le transport des mâchefers par voie ferroviaire depuis le centre de traitement de Saint-Ouen est en cours de réalisation pour une mise en service au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Les mâchefers du futur centre d'Issy-les-Moulineaux seront transportés par voie fluviale ou par voie ferrée.

La quasi-totalité de la production de mâchefers du centre d'Ivry-Paris XIII, c'est-à-dire 180 000 tonnes de déchets recyclés par an, est expédiée par voie fluviale vers un centre de maturation de Lagny-sur-Marne, évitant ainsi le trafic de 9 000 camions.



Le centre multifilière de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.



## Préparer l'avenir

Pour gérer efficacement les déchets de demain, réduire le coût de leur traitement tout en préservant la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'expérimenter des procédés alternatifs, de les évaluer, de rechercher des équipements nouveaux.

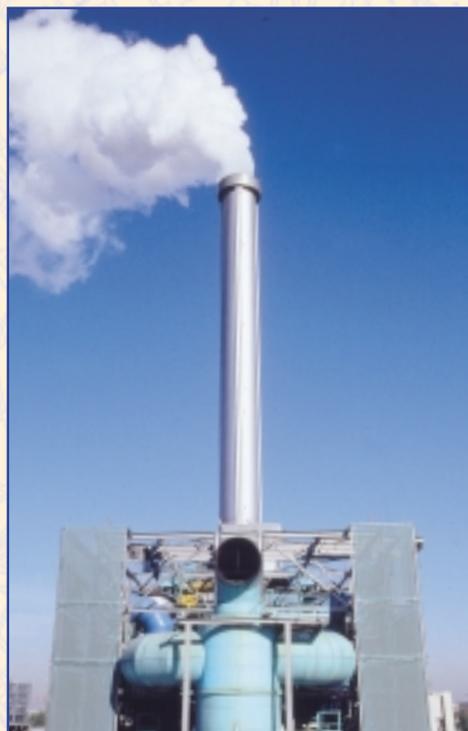
Pour atteindre cet objectif, le SYCTOM a chargé sa Direction Technique d'une mission de veille technologique. Actuellement les recherches sont très avancées dans quatre domaines :

- **Les mâchefers** : le SYCTOM a cofinancé un projet de recherche sur la transformation des mâchefers. En observant leur maturation, on cherche à mieux comprendre comment se débarrasser des polluants qu'ils contiennent dans le temps.
- **Les cendres volantes** : le SYCTOM a participé au financement d'une installation pilote en Suède capable de vitrifier les cendres volantes. En les incinérant à très haute température, on obtient d'un côté du verre recyclé, de l'autre une boue contenant notamment du zinc et du plomb réutilisables dans la métallurgie. Le projet sera développé sur un plan industriel dans le centre de Saint-Ouen.
- **Le tri automatique des plastiques et de l'aluminium** : au centre de Romainville, le SYCTOM a expérimenté un système automatique de tri assisté par vidéo. Ce système est capable de reconnaître les différentes sortes de plastiques pour en affiner la sélection.
- **Les tests de matériaux issus du recyclage** : le SYCTOM a, entre autres travaux, testé des dalles en pâte de verre recyclé fabriquées grâce à une technologie qui offrirait un nouveau débouché pour le verre recyclé.

A cette recherche de solutions techniques innovantes, le SYCTOM associe un travail méthodologique de prise en compte des aspirations des usagers et des riverains. C'est ainsi qu'une charte de qualité environnementale définissant les engagements du syndicat en matière de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement a été élaborée à l'occasion de la mise en œuvre du projet de nouveau centre de tri et de valorisation énergétique, Isséane, à Issy-les-Moulineaux. Cette démarche a vocation à devenir une référence en matière de relations entre le SYCTOM et les communes qui accueillent ses installations.



*Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.*



*La cheminée du centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII.*

## > LA PRESERVATION DES INTERETS DES COMMUNES ET DES HABITANTS

Dans l'exercice de sa mission de service public, le SYCTOM cherche avant tout à préserver les intérêts des communes et des habitants en répondant à leurs attentes et en maîtrisant les coûts.

### Respecter le principe de proximité

Pour traiter les ordures ménagères de 90 communes, le SYCTOM a élaboré une répartition de son périmètre d'intervention par bassins versants correspondant à cinq secteurs géographiques bien délimités. Cette répartition géographique a pour objectif de limiter les coûts et les nuisances du transport des déchets.

### Construire des installations bien intégrées dans le cadre urbain

*Isséane, le futur centre multifilière d'Issy-les-Moulineaux*, décrit comme une "usine verte", sera totalement intégré dans son environnement. Ses bâtiments seront de faible hauteur (21 mètres), ses cheminées invisibles depuis l'extérieur et le panache blanc de vapeur d'eau sera supprimé. Il sera construit aux portes de Paris, quai Roosevelt, sur les anciens terrains Renault, loin des habitations.

### Maîtriser les coûts

Le choix du mode de traitement a une incidence sur les coûts. Il s'agit donc de traiter les déchets au meilleur coût, d'où le choix de la valorisation énergétique. C'est le moyen de mettre en œuvre le principe de proximité de manière "intelligente" : les bassins versants sont alimentés en eau chaude et en chauffage grâce à l'incinération de leurs déchets. La valorisation énergétique permet une économie annuelle de 320 000 Tonnes d'Equivalent Pétrole (TEP), soit autant que la production de pétrole en France et contribue à la réduction de l'effet de serre. La vente de vapeur à des réseaux locaux est une importante source de recettes qui contribue à diminuer le coût moyen de traitement. La vapeur est revendue à la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et l'électricité à EDF.



La salle des commandes du centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux.

### La valorisation des mâchefers

Le SYCTOM a traité 454 411 tonnes de mâchefers en 2000 pour les transformer en une nouvelle matière première utilisée dans les travaux publics. Le syndicat accorde une grande importance à la qualité des mâchefers. Ceux-ci doivent être mis en décharge lorsqu'ils sont de médiocre qualité. Cette exigence permet de recycler 90 à 100 % du tonnage traité. La valorisation des mâchefers par rapport à leur mise en décharge représente une économie d'environ 300 F la tonne pour un total de 454 398 tonnes, soit plus de 136 MF par an.



## La stabilisation de la redevance

En 2000, le SYCTOM a maintenu pour la troisième année consécutive le montant de la redevance. Cette stabilisation a été possible grâce à l'emploi des réserves qui ont permis de faire face à la hausse des coûts d'exploitation dus notamment au recours provisoire à des centres privés.

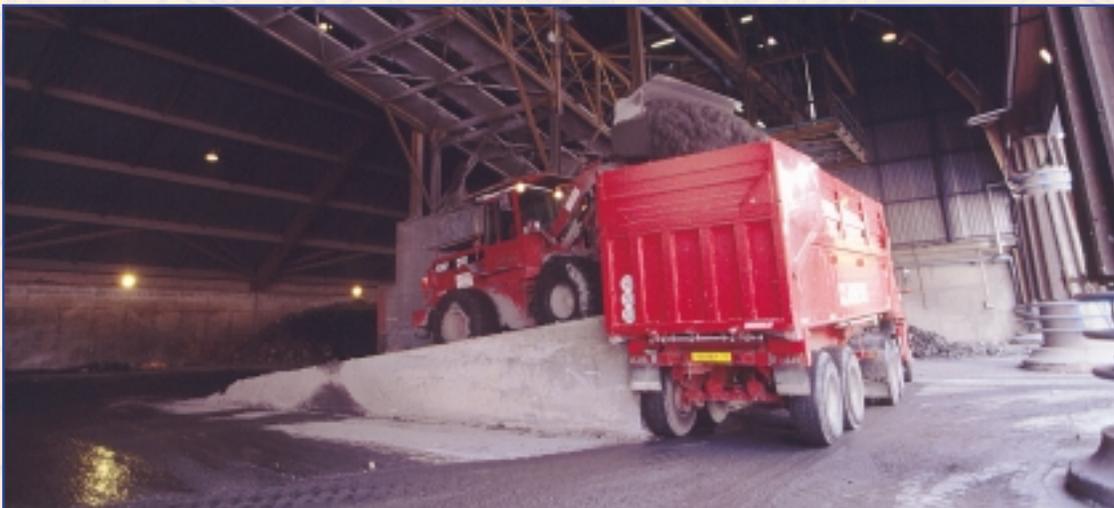
A l'avenir, la redevance devra prendre en compte :

- la poursuite du développement de la collecte sélective et des centres de tri,
- l'augmentation des coûts d'exploitation des usines, en particulier de la mise en décharge, du traitement des REFIOM et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes),
- la hausse des charges financières induites par la souscription d'emprunts nécessaires au financement des investissements.

En effet, l'objectif est de construire les équipements les plus performants en intégrant les futurs seuils déjà en cours d'étude au niveau européen et international.

## Rigueur et transparence dans la passation des marchés : la commission d'appel d'offres

Le SYCTOM est soumis au Code des Marchés Publics et doit donc effectuer des appels d'offres avec mise en concurrence pour la plupart des opérations qu'il entreprend. Une commission d'appel d'offres se réunit régulièrement pour sélectionner les meilleurs prestataires présentant le meilleur rapport qualité-prix.



*Chargement du mâchefer au centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.*



# L'ACTIVITÉ DU SYCTOM

UNE ACTION  
PORTÉE PAR  
DES ENJEUX  
PRIMORDIAUX

# LA VIE DU SYCTOM EN 2000

## **Révision des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers (PDEDM)**

La révision des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et notamment ceux de Paris, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis s'est poursuivie en 2000. Elle avait été initiée en 1998 par le Ministère de l'Environnement dont l'objectif est d'atteindre un taux de valorisation matière de 50 % au niveau national. Un projet de plan pour Paris a été élaboré et soumis à consultation en 2000. Il implique la création de quatre centres de tri intra-muros pour une capacité de 125 000 tonnes. Dans les Hauts-de-Seine, la reconstruction du centre d'Issy-les-Moulineaux a été approuvée. En revanche, dans le Val-de-Marne, l'implantation du centre multifilière de Vitry-sur-Seine, pourtant approuvée par l'État dans les plans précédents, a été abandonnée. En Seine-Saint-Denis, la municipalité de Tremblay a abandonné le projet d'implantation d'un centre de traitement, n'ayant pas réussi à obtenir l'engagement de l'État sur ce dossier.

## **Prévisions de l'État pour 2003**

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a publié un rapport sur les grandes orientations de la politique d'élimination des déchets ménagers pour les années à venir. Les prévisions pour 2003 sont de 34 % d'ordures ménagères triées à Paris et dans la petite couronne et de 40 % pour la grande couronne. Les communes les plus dynamiques, et bénéficiant d'un habitat propice à la collecte sélective, parviennent aujourd'hui à trier près de 20 % de leurs déchets. Actuellement, 13 % des déchets ménagers sont collectés en vue du tri-recyclage par les communes du SYCTOM, l'objectif pour 2002 était de 15 % avant la révision des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets. Une grande mobilisation des communes et des habitants sera donc nécessaire pour atteindre les nouveaux objectifs fixés par l'État.



## **Abandon du centre multifilière de Vitry-sur-Seine**

En projet depuis 1992, ce centre devait permettre le traitement de 415 000 tonnes de déchets en moyenne et de 170 000 tonnes de tri, évitant ainsi leur mise en décharge. Il avait tout d'abord été approuvé en août 1997 par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets du Val-de-Marne pour répondre aux objectifs de la loi Royal qui prévoit la disparition de la mise en décharge des déchets bruts d'ici juillet 2002. Suite aux nouvelles orientations de l'État, le Plan a été révisé en 1999. L'État a finalement abandonné le projet de Vitry en mars 2000. Le SYCTOM a pris la décision d'agir en justice afin d'obtenir une indemnisation de plus d'un milliard de francs correspondant à deux cents millions de francs pour les dépenses occasionnées par la mise en place du projet et à neuf cents millions de francs pour les surcoûts qui seront engendrés à partir de 2002 par la mise en décharge des déchets non traités.



***Le projet de centre multifilière de traitement des déchets ménagers à Vitry-sur-Seine arrêté par l'État le 20 mars 2000.***



## Reconstruction du centre d'Issy-les-Moulineaux

Prévu dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets des Hauts-de-Seine, ce projet, déclaré d'intérêt général par l'État le 6 mars 2000 a été engagé par le SYCTOM en 1998. Après avoir reçu le feu vert du Ministère de l'environnement puis du Conseil Régional d'Île-de-France, il a été approuvé par le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux le 6 juillet 2000. L'obtention du permis de construire le 21 septembre 2000 et de l'autorisation d'exploiter le 19 octobre 2000 ont permis d'achever la procédure administrative.

Le nouveau centre comprendra une unité de valorisation énergétique et un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective. Doté d'une capacité d'incinération de 460 000 tonnes par an et d'une capacité de tri annuelle de 55 000 tonnes, il desservira un bassin versant comptant vingt-deux communes et trois arrondissements parisiens, soit plus d'un million d'habitants. Ce projet est conduit selon une approche globale de valorisation des déchets et de prévention des pollutions. Une charte de qualité environnementale a été signée avec la ville d'Issy-les-Moulineaux le 20 décembre 2000. Elle est garante du respect des conditions de transparence, de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement durant chacune des différentes phases du projet, puis lors de l'exploitation du centre. La mise en service progressive du nouveau centre interviendra entre septembre et décembre 2004. Pour atteindre cet objectif, les travaux préliminaires débuteront en 2001 selon le calendrier suivant :

- Mai 2001 à octobre 2001 : installation du chantier,
- Novembre 2001 à janvier 2003 : travaux de terrassement,
- 4<sup>e</sup> trimestre 2002 : appel d'offres relatif au marché d'exploitation,



- Janvier 2002 à avril 2003 : 1<sup>re</sup> phase de gros œuvre,
- Mai 2003 à avril 2004 : 2<sup>e</sup> phase de gros œuvre,
- Mai 2003 à septembre 2004 : montage industriel,
- Avril 2004 à décembre 2004 : second œuvre et espaces verts,
- Fin 2004, l'actuel centre sera remplacé après 40 ans de bons et loyaux services.

*Le projet de centre de tri et de valorisation énergétique à Issy-les-Moulineaux, déclaré d'intérêt général le 6 mars 2000.*



## Centres de tri

Pour faire face à la montée en puissance des collectes sélectives, le SYCTOM a prévu de continuer à s'équiper de nouveaux centres de tri. Un site à Nanterre a d'ores et déjà été retenu pour la construction d'un centre d'une capacité de 40 000 tonnes par an. Le permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés et le projet devrait être réalisé pour le premier semestre 2003. Des projets d'implantation d'autres centres sont en cours d'analyse. Ils concernent les XII<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> arrondissements de Paris ainsi que la Seine-Saint-Denis et Villejuif. Quant au centre de tri d'Issy-les-Moulineaux, il sera opérationnel en 2004 pour une capacité de traitement de 55 000 tonnes de déchets. Le syndicat disposerait ainsi à l'horizon 2005 de 350 000 tonnes de capacité de tri pour l'ensemble des collectes sélectives.

## Evolution des soutiens financiers

- Un nouveau barème pour nos communes avec Eco-Emballages.

Soutien indispensable à la valorisation matière des déchets ménagers (recyclage), Eco-Emballages aura versé 34 millions de francs au SYCTOM pour l'année 2000. Depuis décembre 1999, les aides dépendent essentiellement de la qualité des collectes réalisées et du nombre d'habitants trieurs. Les communes du SYCTOM devront poursuivre l'effort engagé qui permettra de passer de 51,85 % d'habitants trieurs en décembre 2000 à 95 % en décembre 2002.

- L'ADEME a baissé de façon importante ses soutiens à l'investissement.

La participation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, pour la réalisation par exemple d'un centre de tri estimé à 75 MF, est en effet passée de 22 millions de francs attendus à 3,9 millions de francs, soit moins de 20 % seulement du soutien proposé initialement. La Région Ile-de-France a compensé en partie la diminution de ces aides dans un avenant au contrat Terres-vives 2000-2002 qui permettrait de percevoir des subventions régionales à hauteur de 297,8 millions de francs sur la période 1993-2002 (109,7 millions ont déjà été perçus).



*Le projet de centre de tri à Nanterre.*

# L'ORGANISATION INTERNE

## ORGANISATION GENERALE

(DECEMBRE 2000)



\* Cette Direction a été créée au 1er avril 2000 et remplace la Direction de l'exploitation.

\*\* Cette mission, créée au 1er avril 2000, remplace la Direction de la stratégie, de l'informatique et du contrôle de gestion.



## Les moyens humains

Près de quatre-vingt personnes travaillent au sein de l'équipe du SYCTOM. Ces agents techniques et administratifs sont principalement issus de la Fonction publique territoriale ou mis à la disposition du syndicat par la Ville de Paris. La Direction générale coordonne, avec l'appui d'une mission d'étude et de contrôle de gestion, l'activité des quatre directions : la Direction technique, la Direction des services des exploitations et des relations avec les communes, le Secrétariat général, la Direction administrative et financière et la Direction de la communication.

## Le SYCTOM à l'heure des normes ISO

Le syndicat poursuit depuis plus de 15 ans ses travaux en matière de contrôle et de qualité d'où son intérêt pour l'obtention de la certification ISO 9002. Le SYCTOM incite ses prestataires à adopter une démarche qui réponde aux 20 points exigés par cette norme, tels que : la rédaction des contrats, la maîtrise de la documentation et des données, la gestion des non-conformités et la gestion de la formation professionnelle...

La société TIRVED est certifiée «assurance qualité fournisseurs» pour les journaux/magazines. Les trois usines exploitées par la société TIRU et le centre de tri d'Ivry - Paris XIII sont certifiés ISO 9002. Les centres de valorisation des mâchefers de Lagny-sur-Marne, Saint-Ouen-l'Aumône, Isle-les-Meldeuses et Villeparisis sont certifiés ISO 14001 et ISO 9002. Les centres de transfert et de tri de Romainville et de Saint-Denis sont en cours de certification. A terme, l'ambition du SYCTOM est d'obtenir la certification ISO 14000 pour l'ensemble de ses activités. Elle débutera par la certification de son système de gestion informatisée des pesées.

## LA DIRECTION GENERALE

Sous l'autorité du Président, elle est chargée de mettre en œuvre la politique définie par le Comité. Elle dirige, organise, coordonne l'ensemble des services administratifs et techniques, répartis en quatre directions. Elle définit les stratégies de gestion et de fonctionnement des services avec l'aide d'une mission d'étude et de contrôle de gestion.

Sur le plan technique, elle représente le Syndicat :

- dans les commissions d'élaboration et de révision des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers,
- dans les réflexions sur les Plans de Déplacement Urbains,
- dans les commissions de concertation entre l'Association des Maires de France (AMF) et Eco-Emballages et celles de l'agrément de l'emballage.

Elle participe aux travaux de l'Observatoire Régional des Déchets Ile-de-France (ORDIF), de l'Association Générale des Hygiénistes et des Techniciens Municipaux (AGHTM) et de l'Association internationale sur les déchets solides (ISWA). Elle représente le syndicat au sein des associations dont il est adhérent (Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets, Cercle National pour le Recyclage, Réseau inter-déchets...). Elle assure les relations avec les partenaires institutionnels, notamment la Région Ile-de-France, l'Association De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Eco-Emballages, le Port Autonome de Paris, la SNCF... permettant un suivi des engagements, des contrats d'objectifs et la recherche de synergies nécessaires à l'amélioration continue de la gestion environnementale des déchets de l'agglomération parisienne. Enfin, elle contribue à l'ouverture internationale du syndicat par des conférences aux délégations officielles étrangères ou des échanges techniques avec certains pays.

## LA DIRECTION TECHNIQUE

La Direction technique lance les études de conception des projets et suit les phases de leur réalisation. Elle coordonne l'action opérationnelle des directions de projet de chaque chantier dont elle assure suivant les cas la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage. La veille technologique, l'expertise et les études de faisabilité relèvent également de sa responsabilité. En 2000, la Direction technique est intervenue sur différents projets : le nouveau centre d'Issy-les-Moulineaux, le traitement des fumées des centres de valorisation énergétique, les études de faisabilité pour la création de centres de tri.

### Le futur centre d'Issy-les-Moulineaux

Ce nouveau centre (voir page 46) devrait fonctionner en 2004 en mode multifilière. Comme celui d'Ivry-Paris XIII, il comprendra une unité de valorisation énergétique et un centre de tri. L'étude d'impact menée par les services du SYCTOM a conclu au choix du site Renault Véhicules Utilitaires, quai Franklin Roosevelt à Issy-les-Moulineaux, pour le construire. Le choix de l'architecte de ce futur centre a été arrêté par le Comité en décembre 1999, suite au concours lancé fin 1998 et sur la base d'une proposition faite par un jury constitué à l'initiative du SYCTOM.

### Le traitement des fumées



La cheminée de l'usine de Saint-Ouen.

A la demande du Comité, la Direction technique a étudié, pour chacun des trois centres de valorisation énergétique, les dispositions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les émissions de dioxines provoquées par l'incinération des déchets. Il s'agit de mettre toutes les usines en conformité avec les nouvelles directives européennes qui vont s'imposer dans les prochaines années. Un système de traitement complémentaire s'avère nécessaire. Afin d'anticiper de nouvelles normes, celui-ci a été étudié pour prendre dès maintenant en compte le traitement des oxydes de soufre et un traitement plus poussé des polluants déjà visés par la réglementation actuelle.

**Pour le centre d'Ivry - Paris XIII**, un projet réalisé en 1995 avait déjà pris en compte cette possibilité d'évolution et une étude d'implantation a été réalisée par les services du SYCTOM en 1997. Parallèlement au traitement de ces dioxines, la préfecture a demandé au SYCTOM de mener à bien une étude technico-économique concernant le traitement des Oxydes d'Azote (NOx). Mais le peu d'espace disponible laisse penser qu'il sera difficile d'installer un tel traitement. L'investissement qui résulte de ces disposi-



tions a été estimé à 115 millions de francs. L'incidence sur le coût de traitement serait alors comprise entre 50 et 70 francs par tonne (avec ou sans traitement des NOx) soit une incidence de 14 à 20 francs par tonne sur la redevance, quand les équipements seront mis en service, en 2003.

**Pour le centre de Saint-Ouen**, une telle évolution n'a pas été prise en compte lors de sa construction. Le coût de l'équipement nécessaire à la diminution des rejets de dioxines est estimé à 225 millions de francs hors-taxes. En revanche, l'espace disponible permet d'envisager le traitement des NOx par voie catalytique, ce qui permettrait de respecter des normes futures plus contraignantes. Il faut par contre prévoir un délai d'études et de réalisation de trois à quatre ans. L'appel d'offres pour le choix des équipements a été lancé en 2000.

**Pour le centre d'Issy-les-Moulineaux**, le nouveau centre reconstruit sera mis en service en 2004 et comprendra un traitement des fumées répondant aux normes européennes d'émission de dioxines. Des travaux sur l'ancienne usine sont donc peu probables, sauf en cas de retard important dans la construction du nouveau centre.



*L'équipe du projet d'Issy-les-Moulineaux*

## La création de centres de tri

- **A Nanterre (92)** : ce site, à proximité immédiate de la Seine, devrait voir le jour au premier semestre 2003 et recevoir jusqu'à 40 000 t/an de collectes sélectives. Les lauréats du concours d'architecture, MM Daquin et Ferrière, ont été confirmés par le comité du SYCTOM en juin 2000.

Plusieurs études de faisabilité ont été engagées afin d'implanter de nouveaux centres de tri :

- **Sur le site de Paris-Bercy (Paris 12<sup>e</sup>)** : il s'agit de l'ancienne gare frigorifique de la SNCF, construite dans les années 1860, en partie souterraine. Cette partie inférieure de plus de 20 000 m<sup>2</sup> utiles pourrait accueillir 15 000 t/an de collectes sélectives et même évoluer jusqu'à 30 à 40 000 t/an avec une superficie complémentaire.
- **Sur le site de Paris-gare de l'Évangile (Paris 18<sup>e</sup>)** : ce terrain de 20 000 m<sup>2</sup> situé sur la voie ferrée de la petite ceinture pourrait accueillir un centre de tri d'une capacité de 20 000 t/an qui serait dédié aux collectes sélectives de Paris.



*Le projet de centre de tri à Nanterre, élévation Sud, rue du Port.*



# LA DIRECTION DES SERVICES DES EXPLOITATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Créée au 1<sup>er</sup> avril 2000, la Direction des services des exploitations et des relations avec les communes regroupe :

- Une mission relations avec les communes.
- Une mission stratégie informatique et télécommunication.
- Un département du contrôle technique et des exploitations.
- Un département de gestion des marchés et du contrôle de gestion ainsi que du suivi des pesées.

Entre autres missions, elle gère la mise en place et le contrôle d'exécution des marchés d'exploitation. Son département informatique organise les pesées aux entrées des centres de traitement puis établit la facturation pour chaque commune adhérente. La Direction assume également une mission qualité sur l'ensemble des phases de traitement dans les centres, complétée par une mission de conseil auprès des communes pour faciliter la mise en place de la collecte sélective. Cette direction a également pour but de participer à la définition de la stratégie de gestion des flux, de suivre les plans d'élimination des déchets, d'élaborer et d'effectuer le suivi du schéma directeur informatique, des tableaux de bord et de la certification qualité.

## Les faits marquants de l'exploitation :

- Les deux centres de tri existants ont augmenté leur capacité :

La capacité de tri de Romainville (hors objets encombrants qui représentent plus de 60 000 tonnes) est passée de 20 000 tonnes de multimatériaux avec verre, à 34 500 tonnes de multimatériaux sans verre. Elle est restée inchangée pour les journaux/magazines : 25 000 tonnes. Soit une capacité de 59 500 tonnes.

La capacité d'Ivry-Paris XIII est passée de 12 250 tonnes de multimatériaux sans verre, à 13 800 tonnes de multimatériaux sans verre. Et aussi, de 8 400 tonnes à 15 800 tonnes de journaux/magazines en monomatériau. Soit une capacité totale de 29 600 tonnes.

- Pour adapter les capacités, de nouveaux centres de tri extérieurs ont été sélectionnés par appel d'offres. Il s'agit des centres situés à :

- Pierrefitte pour les multimatériaux sans verre,
- Vitry pour les journaux/magazines en monomatériau,
- Buc pour les multimatériaux sans verre,
- Nanterre pour les journaux/magazines.



Vue aérienne du centre de tri de Romainville.

- Les objets encombrants qui auparavant étaient traités à l'usine d'Issy-les-Moulineaux et à celle d'Ivry-Paris XIII sont acheminés vers des centres de tri privés depuis mars 2000.

- Un comité de suivi des collectes sélectives et des commissions s'est réuni à plusieurs reprises. Un bilan a été fait le 10 mars 2000 lors d'une journée d'information en partenariat avec Eco-Emballages. Le suivi de ces com-



missions devra avoir lieu régulièrement pour assurer :

- Le suivi global de la filière valorisation matière.
- Le suivi du plan de développement des centres de tri existants et à construire.
- Le suivi des coûts de la collecte sélective avec le barème Eco-Emballages.
- La signature du barème C d'Eco-Emballages qui est un barème à la performance. Plus la collectivité produit de kilos d'emballages triés, plus les soutiens à la tonne sont importants.
- La gestion de la tempête. Par solidarité avec ses communes adhérentes, le SYCTOM s'est mobilisé dès le 27 décembre 1999 afin de proposer une filière d'évacuation des troncs d'arbres. Malgré les dégâts engendrés, les centres de valorisation ont pu continuer à fonctionner sans dommage.
- La réussite du passage à l'an 2000 du réseau et des équipements informatiques du SYCTOM.
- La mise en ligne du nouveau site WEB dédié au projet Isséane d'Issy-les-Moulineaux.
- La mise en place du programme de Gestion Informatisée des Pesées (GIP – GIPSIE). Ce nouveau système informatique de pesage des véhicules de collecte et de transport des déchets ménagers, spécialement conçu à l'initiative du SYCTOM, permet de contrôler et donc de communiquer précisément les tonnages déversés par les communes. Cette application informatique s'intègre dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la gestion des pesées (transparence, traçabilité) avec pour projet à moyen terme la certification ISO 9000 du service et la transmission des données aux communes par intranet.
- La société TIRVED a obtenu la certification ISO 9002.
- La société GENERIS a entrepris une démarche en vue d'une certification ISO 14 000 pour le centre de Romainville
- La mise en place de "l'assurance qualité fournisseurs" entre TIRVED et Chapelle d'Arblay par laquelle l'exploitant trieur s'est engagé à opérer un certain nombre d'actions correctives en échange d'un allègement des contrôles de la filière sur le matériau livré.
- La création en juillet 2000 d'un pôle de contrôle technique au sein de la Direction de l'exploitation. Il assure le suivi technique des équipements en relation avec l'exploitant.
- La modification des Prescriptions Techniques Minimales concernant les plastiques. Elle supprime depuis la fin de l'année 2000 les minima en matière de contenance.
- La réflexion du SYCTOM en matière des collectes sélectives de papier de bureau s'est accrue. Une étude sur le gisement a été réalisée, un nouveau marché de tri a été lancé et un contrat de reprise avec GREENFIELD, une filière de traitement des papiers de bureau, a été signé.
- L'affirmation d'une démarche forte du SYCTOM en faveur des transports alternatifs avec notamment la reconduction du transport fluvial des mâchefers depuis l'usine d'Ivry et la décision de transporter les mâchefers de saint-Ouen par voie ferrée.
- Le suivi des Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers dans la perspective d'une analyse comparative.



*Aluminium avant mise en bales au centre de tri de Romainville.*



*Pesage des camions à l'entrée du centre multifilière de traitement des déchets d'Ivry-ParisXIII.*



## LE SECRETARIAT GENERAL, LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le Secrétariat général et la Direction administrative et financière assurent la gestion quotidienne du syndicat, tant en ce qui concerne les ressources humaines que la logistique. Ils organisent en particulier les séances du Bureau, du Comité et de la commission d'appel d'offres.

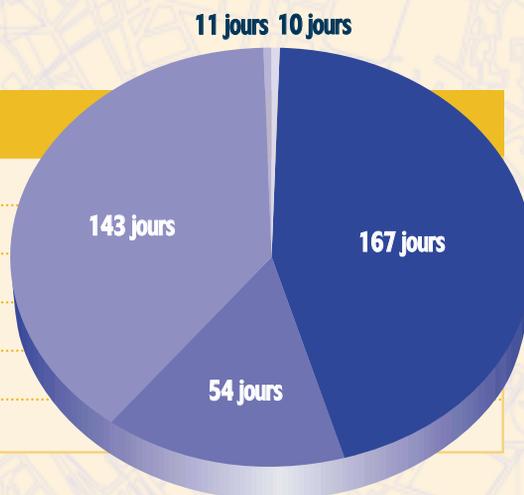
Le département financier gère le budget, il est également chargé de l'encaissement de la redevance auprès des communes, de la gestion de la trésorerie, de la négociation des emprunts et du paiement des prestations.

Le département administratif se charge des procédures de marchés publics et de leur gestion, met en place la formation du personnel du SYCTOM. Celle-ci concerne aussi bien l'informatique et les techniques de gestion que les nouvelles technologies.

En 2000, 385 jours de formation ont été dispensés aux agents du syndicat autour de 96 actions de formation.

### REPARTITION DES JOURNEES DE FORMATION

Direction générale	10
Direction technique	167
Direction des services des exploitations et des relations avec les communes	54
Direction administrative et financière	143
Direction de la communication	11
<b>Total</b>	<b>385</b>



### LES MARCHES ATTRIBUES PAR LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES EN 2000

Marchés attribués sur appels d'offres sur performances	1
Marchés attribués sur appels d'offres ouverts	28
Marchés attribués sur appels d'offres restreints	1
Marchés négociés	8
<b>Total</b>	<b>38</b>



## LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

L'année 2000 a été une véritable année de transition, conférant à la Direction de la communication une physionomie totalement opérationnelle. Ainsi, trois agences de communication viennent désormais appuyer le SYCTOM dans le cadre de son activité industrielle tout en respectant le principe des bassins versants, c'est à dire la répartition géographique des communes en fonction de leurs unités de traitement des déchets.

### Une orientation éco-citoyenne

Avec l'agence de communication sélectionnée en 1999, BBDO Corporate, le projet de centre de tri et de valorisation d'Issy-les-Moulineaux, Isséane, a bénéficié d'un soutien actif en terme de communication pour lui conférer la notoriété locale, nationale et internationale, qui sied à un équipement de cette qualité tant sur le plan architectural que technologique. Le point d'orgue du partenariat engagé par le SYCTOM



*Pavillon d'information situé sur le terrain du futur centre d'Issy-les-Moulineaux*

avec la ville d'Issy-les-Moulineaux s'est situé le 20 décembre 2000 avec la signature d'une charte de qualité environnementale dont l'objet consistera à assurer le suivi qualitatif tout à la fois du chantier et de l'exploitation du centre, ce qui donnera lieu à une communication interactive. C'est même vers une certaine forme de gestion coordonnée ou partagée que l'on s'oriente puisque le public sera plongé au cœur du dispositif d'évaluation des différents niveaux d'activité du centre et cela, pratiquement en temps réel, grâce à l'utilisation du site Internet.

### Une communication engagée sur le terrain

Deux autres agences se sont impliquées elles aussi dans la communication de proximité, PEMA2B et STRATEUS, en concentrant leur domaine d'intervention respectivement sur le bassin versant des centres de Saint-Ouen et de Romainville d'une part, et sur celui de Paris XIII-Ivry d'autre part.

Dans ce dispositif, la communication est portée par l'action fondamentale développée par les



*Visite scolaire au centre de tri d'Ivry-Paris XIII.*



agents des Missions Locales d'Information sur les déchets mises en place depuis 1998. Ce mode de déconcentration organisé au sein de la Direction de la communication s'avère tout à fait pertinent dans une logique bien affirmée de transparence. Les visites de site connaissent toujours un grand succès notamment dans le monde scolaire (CM1 et CM2) ainsi que les journées Portes Ouvertes. 443 visiteurs ont été accueillis à Saint-Ouen le samedi 24 juin 2000 et 1 436 à Ivry le dimanche 22 octobre 2000. La journée des ambassadeurs du tri et la réunion des élus locaux ont constitué des actions orientées vers un public plus directement concerné par cette thématique. Le pavillon d'information ouvert sur le terrain du futur centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux a contribué à faire œuvre de pédagogie et de transparence. La création du "journal des riverains" s'inscrit elle aussi dans ce même esprit d'information préalable des habitants. En effet, 100 000 exemplaires du journal ont été diffusés dans les boîtes aux lettres des habitants de la ville d'accueil et des communes voisines (Meudon, Sèvres ainsi que les quartiers concernés de Boulogne-Billancourt et les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> arrondissements de Paris).

### Des médias complémentaires au service de l'intercommunalité

En matière de communication institutionnelle, "SYCTOM, Le Journal" permet de développer l'esprit d'intercommunalité en se faisant l'écho des préoccupations des communes en matière de traitement des déchets. Ce journal, imprimé en 18 000 exemplaires, est envoyé en 5 500 exemplaires aux élus, aux relais institutionnels et à la presse. Les 12 500 exemplaires restant sont mis à disposition des habitants et des associations par les municipalités. L'appel d'offres permettant de



L'équipe du SYCTOM au Salon de l'Environnement.

retenir une agence afin de parvenir à un rythme périodique en principe bimensuel de parution a été préparé en 2000 pour une mise en œuvre effective en 2001. Ce journal est complété par l'envoi de "SYCTOM INFOS", par courrier ou le cas échéant par fax, afin de délivrer une information beaucoup plus proche du fonctionnement interne stricto sensu du SYCTOM.

Le SYCTOM fait également connaître ses missions dans le cadre de multiples outils de communication : présence dans les salons thématiques sur l'environnement, achat d'espaces publicitaires dans les revues spécialisées, diffu-



sion de documents d'édition adaptés aux publics concernés, élaboration d'une ligne d'objets promotionnels mettant en valeur l'image du SYCTOM, ...

Le SYCTOM s'associe par ailleurs à ses partenaires lorsque certains dossiers complexes le nécessitent pour organiser des journées d'information auprès des interlocuteurs concernés. Ainsi, le 10 mars 2000, ECO-EMBALLAGES et le SYCTOM ont présenté aux élus et aux responsables administratifs des communes les nouveaux soutiens financiers proposés dans le cadre du développement de la collecte sélective dans le



périmètre du syndicat et fait le bilan d'avancement de la collecte sélective au SYCTOM.

### Le SYCTOM à l'heure d'Internet

Internet prend une part croissante dans la communication des entreprises et des collectivités locales. Le SYCTOM n'est pas en reste dans ce domaine.

Ainsi, en 2000, un agent, a été chargé de s'occuper à plein temps de ce média. Le site institutionnel du SYCTOM a été entièrement repensé et sera amené à se développer et à vivre grâce aux compétences acquises par son webmestre. Entre janvier et décembre 2000, 8 395 visites ont été recensées sur le site, ce qui représente 47 888 pages lues. Un site a été spécifiquement conçu pour le projet de centre de tri et de



valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux car Internet constitue bien désormais un vecteur d'information à part entière, accessible facilement dans un cadre spatio-temporel élargi. De mars à décembre 2000, 4 715 internautes ont été recensés (18 601 pages lues) dont 10 % localisés hors de France.

Visitez le site web  
du projet d'Issy-les-Moulineaux au :  
[www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com)



# LE BILAN DU SYCTOM

## LE BUDGET 2000

Le budget de l'année 2000 s'est élevé à 1 218 millions de francs. En fonctionnement, il se caractérise essentiellement par une augmentation importante des dépenses d'exploitation relatives aux usines et centres de tri ainsi qu'à la hausse des soutiens incitatifs versés aux communes au titre de la collecte sélective des déchets. En investissement, la dépense a été très inférieure aux prévisions en raison du report sur 2001 de l'achat du terrain d'Isséane, le futur centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers d'Issy-les-Moulineaux, et du démarrage très progressif des opérations de Nanterre et d'Isséane.

### LE BUDGET PRIMITIF

Section de fonctionnement	Francs	%
Frais de gestion	95 554 000	9,01
Charges de personnel	19 123 000	1,80
Coût d'exploitation des usines	748 000 000	70,57
Charges financières	36 623 000	3,46
Amortissements	92 000 000	8,68
Autofinancement	68 700 000	6,48
Total fonctionnement	1 060 000 000	100
Section d'investissement	Francs	%
Remboursement d'emprunts	108 000 000	16,98
Frais d'études	73 400 000	11,54
Travaux dans les usines	111 000 000	17,45
Achats de terrains	340 000 000	53,44
Achats divers	3 800 000	0,60
Total investissement	636 200 000	100



## LE COMPTE ADMINISTRATIF

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Francs</b>	<b>%</b>
Frais de gestion	71 803 532,06	6,97
Charges de personnel	19 242 037,85	1,87
Coût d'exploitation des usines	813 255 545,71	78,96
Charges financières	34 632 918,03	3,36
Autofinancement		0
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 029 865 535,04</b>	<b>100</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Francs</b>	<b>%</b>
Remboursement d'emprunts	107 719 962,08	57,18
Frais d'études	39 182 750,24	20,80
Travaux dans les usines	39 452 438,73	20,94
Achats de terrains	0,00	0,00
Achats divers	2 041 143,89	1,08
<b>Total investissement</b>	<b>188 396 294,94</b>	<b>100</b>
<b>Total budget</b>	<b>1 218 261 829,98</b>	
Dépenses d'investissement hors emprunts	80 676 332,86	6,62

## LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DU RESULTAT DE L'EXERCICE

<b>(en MF)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Budget de fonctionnement	1 029,87	1 114,38	84,52
Budget d'investissement	188,40	258,39	70,00
Autofinancement réel 2000			154,51



## LE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

79 % des dépenses de fonctionnement du SYCTOM concernent les coûts d'exploitation de l'ensemble des centres de traitement. Leur montant global représente 813 millions de francs. Le reste des dépenses de fonctionnement est constitué des frais de gestion (7 %), des charges de personnel (2 %), des charges financières (3 %) et des amortissements techniques (9 %).

## LES INVESTISSEMENTS

### Les investissements

Les investissements ont représenté 6,6 % du budget global du SYCTOM en 2000. Financés en 2000 par les ressources propres (autofinancement et amortissement), ils représentent 80 millions de francs. Le budget d'investissement a concerné essentiellement la remise aux normes et la modernisation des installations ainsi que les études du projet Isséane.

### LES INVESTISSEMENTS FINANCES EN 2000

Site	Nature du programme	Investissements en millions de francs	Période de réalisation	Travaux financés en 2000
Issy-les-Moulineaux	Rénovation concernant la sécurité et la conformité des installations.	160	1996 à 2000	2,7 MF
Saint-Ouen	Soldes d'opérations diverses	15,2	1996 à 2000	0,3 MF
Ivry-sur-Seine	Mise en place d'un dispositif de dépollution des fumées. Création d'un centre de tri. Rénovation architecturale.	540	1993 à 2000	3,2 MF
Vitry-sur-Seine	Création d'un centre de traitement.	1 600	1993 à 2000	0,1 MF
Romainville	Travaux d'adaptation.	3	1999 à 2000	0,3 MF
Centres de tri (projets)	Etudes et recherches préliminaires.	30	1999 à 2004	0,1 MF
Issy-les-Moulineaux (projet)	Construction d'un centre de tri et de valorisation.	2703	1998 à 2004	67,3 MF
Centre de tri de Nanterre (projet)	Etudes et recherches préliminaire.	90	1999 à 2002	0,1 MF



# LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT

## L'endettement

Au 31 décembre 2000, l'encours de la dette représente un montant global de 641,5 MF. Le SYCTOM, qui dans ce domaine mène une politique de maintien à un niveau raisonnable de la charge de la dette, n'a souscrit aucun emprunt en 2000. La durée moyenne résiduelle de la dette est de 6 ans et 7 mois. Son taux moyen est de 5,17 %. Elle est à 37,32 % à taux fixe, pour un taux moyen de 6,22 %, à 62,68 % à taux variable, soit un taux moyen de 4,55 %.

## L'autofinancement

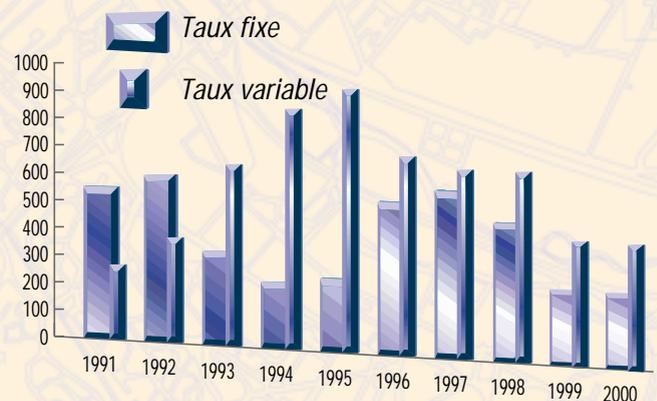
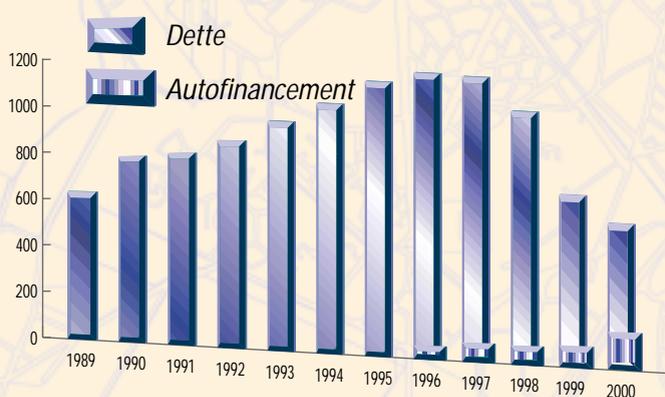
Afin de poursuivre une gestion rigoureuse, le SYCTOM a décidé depuis 1996 de dégager une marge d'autofinancement en rapport avec ses investissements. Cette part d'autofinancement avait été fixée à 68,7 millions de francs dans le budget primitif pour 2000. L'autofinancement réel a été de 154,5 MF.

## La Commission d'Appels d'Offres

Avant la réforme du code des marchés publics en 2001, la loi exigeait de toute collectivité locale de contracter un marché pour tout achat égal ou supérieur à 300 000 F TTC. Concernant les marchés importants de 2000, la commission en a attribué 38 pour un montant global de 599 millions de francs. Ils se décomposent de la façon suivante : 1 marché de travaux, 9 marchés de prestations intellectuelles, 3 marchés de fournitures et de services, 5 marchés industriels et 20 marchés de prestations intellectuelles. La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie 12 fois dans l'année 2000. Concernant les marchés qu'elle a attribués, 28 l'ont été dans le cadre d'appels d'offres ouverts et 1 après une procédure d'appel d'offres restreint, 1 sur appel d'offres sur performances. Les autres marchés sont des marchés négociés.

## LES PRÊTEURS

CLF / DEXIA	220,3 MF	34 %
Société Générale	132,7 MF	21 %
West LB	103,9 MF	16 %
Crédit Agricole	62,5 MF	10 %
Crédit Lyonnais	40 MF	6 %
Crédit du Nord	21 MF	3 %
NATEXIS / BFCE	36,7 MF	6 %
BNP	17,8 MF	3 %
Divers	6,6 MF	1 %
<b>Total</b>	<b>641,5 MF</b>	<b>100 %</b>



## LA REDEVANCE ET LES AUTRES RECETTES

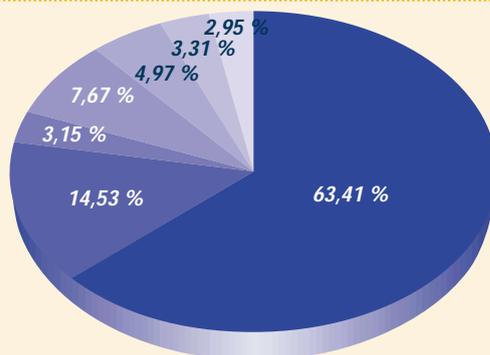
La redevance représente la principale ressource financière du SYCTOM avec 1 054 millions de francs pour 2000 (95 % des recettes). Il s'agit du montant versé par les communes pour le traitement de leurs ordures ménagères dans les centres du syndicat. Il est calculé sur la base d'un prix moyen à la tonne, fixé à 443 francs pour 2000 (sans augmentation par rapport à 1999). Cette redevance avait connu une augmentation annuelle de plus de 10 % entre 1995 et 1998 afin de compenser les surcoûts de fonctionnement dus à la hausse du prix de mise en décharge de classe 2, et aux contraintes réglementaires sur le traitement des fumées, des REFIOM et des mâchefers. Elle est restée stable les trois dernières années. Les autres recettes du SYCTOM proviennent de la vente d'énergie. Ces revenus viennent en déduction des coûts d'exploitation et représentent un montant d'environ un quart des recettes de fonctionnement.

### L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE MOYENNE DE 1986 À 2000

Année	Redevance	Taux de croissance
1986	62 F/t	
1987	68 F/t	10 %
1988	71 F/t	4 %
1989	83 F/t	17 %
1990	97 F/t	17 %
1991	127 F/t	31 %
1992	162 F/t	28 %
1993	217 F/t	34 %
1994	278 F/t	28 %
1995	315 F/t	14 %
1996	357 F/t	13 %
1997	399 F/t	12 %
1998	443 F/t	11 %
1999	443 F/t	0 %
2000	443 F/t	0 %

### COMPOSITION DES 443 F/T DE LA REDEVANCE

Exploitation des centres	281 F	(63,41 %)
Amortissement et autofinancement	64 F	(14,53 %)
Frais financiers	14 F	(3,15 %)
Traitement des fumées	34 F	(7,67 %)
Frais de gestion du syndicat	22 F	(4,97 %)
Soutien à la collecte sélective	15 F	(3,31 %)
Traitement des mâchefers	13 F	(2,95 %)



*La vente de vapeur a permis une réduction du montant de la redevance d'environ 120 F/t.*



## Les subventions

Depuis 1994, un contrat d'objectifs lie le SYCTOM et Eco-Emballages pour une durée de six ans. Depuis lors, le SYCTOM a bénéficié d'une série de soutiens financiers pour un montant global de 167 millions de francs. En 2000, la subvention versée par Eco-Emballages s'est élevée à 34 millions de francs.

## LE BILAN COMPTABLE

Le bilan résumé par grandes masses fait apparaître une situation parfaitement équilibrée :

- les fonds propres nets couvrent les trois-quarts de la valeur des immobilisations ;
- les capitaux permanents, incluant la dette à moyen et long terme, permettent de dégager une situation nette positive.

Le SYCTOM, par une gestion prudente des redevances qu'il perçoit et malgré leur plafonnement actuel, a pu respecter la règle de l'équilibre financier minimum suivant laquelle les fonds mis à la disposition d'une entreprise doivent assurer le financement des immobilisations nécessaires à son activité sur une période équivalente à leur durée de vie technique.

LE BILAN COMPTABLE							
Actif (en MF)				Passif (en MF)			
Actif immobilisé brut	4 374,61			Fonds propres			<b>1 473,15</b>
Amortissements		2 410,48		Fonds internes :		1 146,68	
Actif immobilisé net			<b>1 964,13</b>	Dotations	457,08		
				Réserves	457,61		
				Report à nouveau	144,59		
				Résultat exercice	84,52		
				Subventions	2,87		
				Autres fonds (FCTVA)		326,47	
				Dettes financières			<b>641 52</b>
Actif circulant			<b>322,79</b>	Passif circulant			<b>172,25</b>
<b>Total actif</b>			<b>2 286,92</b>	<b>Total passif</b>			<b>2 286,92</b>



# LES ENJEUX POUR L'AVENIR

Le premier enjeu du SYCTOM est de parvenir en 2002 à un taux de tri recyclage des déchets de 15 % minimum. Le syndicat est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif qui reste cependant ambitieux. Il faut rappeler qu'en 1995, le tri-recyclage représentait seulement 2 %. Il est aujourd'hui de 13 % si l'on considère les déchets effectivement triés et envoyés vers les filières de recyclage. L'objectif de 50 % de collectes sélectives fixé au plan national par le ministère de l'Environnement dans la circulaire d'avril 1998 concerne, quant à lui, les déchets de nature diverse collectés de manière sélective. Sur le périmètre du SYCTOM, la collecte sélective concerne à l'heure actuelle 81 % des communes.

## Objectif 2004 : un nouveau centre multifilière

Le nouveau centre d'Issy-les-Moulineaux, ISSEANE, fonctionnera en 2004 en mode multifilières, comme c'est déjà le cas du centre d'Ivry-Paris XIII. 460 000 tonnes seront traitées par le centre de valorisation énergétique. Conformément au principe de proximité, le centre constituera également un véritable débouché de proximité pour les collectes sélectives et les objets encombrants de 22 communes et de 3 arrondissements parisiens du bassin versant grâce à un centre de tri d'une capacité de 55 000 tonnes par an. Ce nouvel équipement répondra aux aspirations des élus, des usagers et des riverains. En effet plus petit, plus propre et plus discret, il s'intégrera parfaitement dans l'environnement urbain.

- **Plus petit** : Les architectes, MM. Dubosc et Landowski, en collaboration avec le cabinet A.A.E. (Architectes Associés pour l'Environnement), ont limité la hauteur du bâtiment à 21 mètres, au lieu de 40 mètres pour l'usine actuelle. Le nouveau centre sera enterré, pour partie, de 30 mètres. Il offrira l'aspect d'un immeuble de six étages, avec trois patios à la végétation luxuriante et une façade entourée de deux lignes d'arbres.

- **Plus propre** : Conçu comme une "véritable vitrine technologique", le centre sera doté d'équipements de dépollution très performants. Les rejets d'eaux usées dans la Seine prendront fin, les bruits disparaîtront ainsi que les odeurs. Les émissions de dioxines seront divisées par vingt.

De plus, la mise en place du transport par voie fluviale ou ferrée permettra de supprimer la circulation et la pollution d'environ 5 000 véhicules gros porteurs par an.

- **Plus discret** : Le centre sera construit loin des habitations en bordure du périphérique et des berges de la Seine, au cœur d'un nouveau quartier de bureaux et d'activités du secteur tertiaire.

## Développer le tri recyclage

Fin 2000, 59 communes sur 90 sont engagées dans le tri sélectif sur la totalité de leur territoire.

Le SYCTOM doit accompagner le mouvement en poursuivant la mise en place de nouveaux centres de tri.

## Un nouveau centre de tri à Nanterre

Le site a été choisi en particulier pour ses avantages géographiques. La proximité immédiate de la Seine permet d'envisager un transport des produits triés par barges. L'accès routier au site est facilité par l'autoroute A 86. Le centre de tri de Nanterre sera conçu pour recevoir :



- 30 000 tonnes par an de collectes sélectives multimatériaux,
- 10 000 tonnes par an de collectes sélectives monomatériau.

Ce centre sera destiné exclusivement aux collectes sélectives. Il permettra de recycler plus de 75 % des déchets entrants.

### **D'autres sites à l'étude**

Des études de faisabilité ont été menées à plusieurs endroits, notamment dans les 12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris ainsi qu'à Saint-Ouen et Villejuif.

### **L'extension du réseau de déchetteries**

Le SYCTOM poursuit ses études en faveur du développement d'un réseau de déchetteries et de la réalisation d'un centre de traitement biologique des déchets verts.

### **Les clefs de la réussite**

- *L'évolution de l'intercommunalité et la nécessaire coordination régionale des plans*

L'Etat a impulsé la révision des Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers en recommandant une nécessaire coordination régionale. Dans le même temps, la loi Chevènement renforce la possibilité de créer des structures intercommunales (notamment les communautés d'agglomération), entraînant ainsi une possible évolution du champ de compétence des structures communales qui nécessitera d'être clarifié.



*Le projet de centre de tri et de valorisation énergétique à Issy-les-Moulineaux.*



Le périmètre du SYCTOM est lui-même susceptible d'évoluer en particulier en Seine-Saint-Denis où une vingtaine de communes adhèrent au syndicat mais ne déversent par leurs déchets dans ses installations. Enfin, l'hypothèse de transférer aux départements la décision en matière de création de nouveaux centres de tri pourrait être étudiée par le SYCTOM afin de déterminer si cette perspective permet de faciliter leur insertion et leur gestion.

• ***Le degré d'acceptabilité des équipements***

L'acceptation par les riverains d'une installation de traitement des déchets ménagers est une question stratégique pour l'avenir. Or, on constate en zone urbaine une sensibilisation accrue des associations de protection de l'environnement et de l'opinion publique sur ce thème. Ce phénomène repousse la construction de nouveaux équipements vers la grande couronne. L'éloignement des centres entraîne inévitablement une hausse des prix et une remise en cause du principe de proximité.

L'esprit d'intercommunalité doit jouer pleinement en faveur de l'acceptabilité de ses équipements d'intérêt général tout comme le souci d'intégration architecturale et de préservation de l'environnement toujours présents dans les projets d'équipement. De ce point de vue, le projet ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux constituera une référence, tant sur le plan de ses qualités d'intégration dans le tissu urbain que sur celui de la prise en compte des attentes des usagers formalisée par la signature d'une charte de qualité environnementale.

• ***Encourager les nouveaux gisements***

Le SYCTOM a pour objectif d'aider les communes à mettre en place des filières spécifiques, par exemple à Paris et à sa périphérie où le papier de bureau représenterait un gisement annuel de plus de 200 000 tonnes. Une étude prospective réalisée fin 2000 doit permettre d'établir des objectifs réalistes et de parvenir à une exploitation industrielle avec des débouchés pérennes.

• ***Limitation des déchets à la source***

*"Mieux vaut prévenir que guérir.", "Le déchet le plus facile à éliminer, c'est celui que l'on n'a pas produit.", ...* Les formules de bon sens ne manquent pas pour souligner la priorité qu'il convient d'accorder à la prévention. La réduction des déchets à la source et notamment du volume des emballages ménagers devrait être une priorité. C'est avant tout l'affaire des industriels et des consommateurs. Une évolution dans ce sens serait profitable à tout le monde car elle favoriserait la collecte sélective et permettrait ainsi de réduire les coûts de traitement.

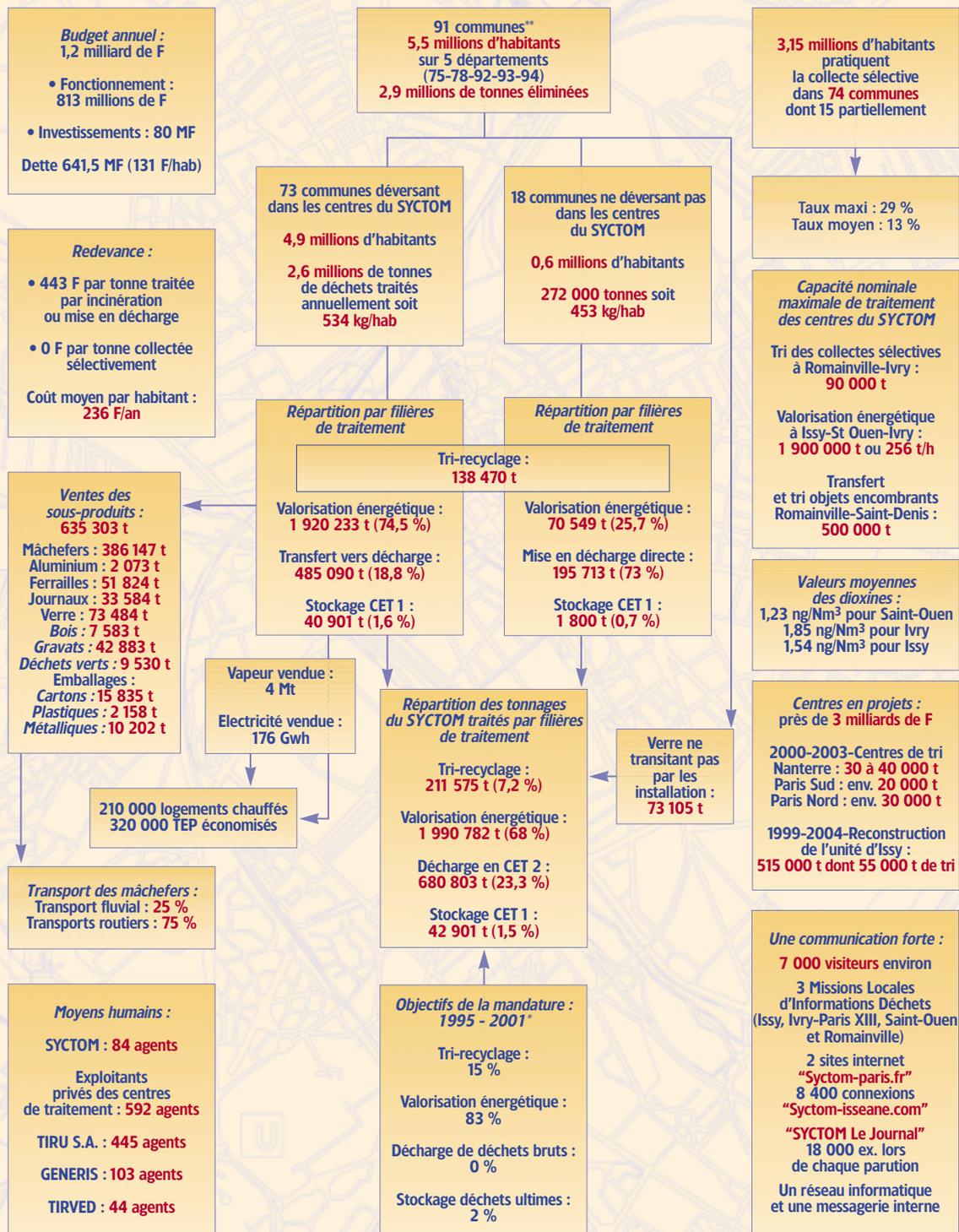


En 2000, après la remise en cause des orientations et des choix arrêtés précédemment par l'Etat et la suspension de ses projets, le SYCTOM a pu lever les obstacles concernant le centre de tri et de valorisation d'Issy-les-Moulineaux et le centre de tri de Nanterre. La solidité d'une intercommunalité, reconnue comme efficace et satisfaisante s'en est cependant trouvée fragilisée. En l'absence de solutions alternatives satisfaisantes, des évolutions de structure pourraient être nécessaires.

La vision interdépartementale déjà assumée par le SYCTOM devra être renforcée par la dimension régionale dans un souci d'harmonisation et d'optimisation de l'élimination des déchets au sein de l'agglomération parisienne de l'Ile-de-France. Le prolongement de ce constat sera d'envisager l'extension de partenariats avec la grande couronne, à l'image des Plans de Déplacements Urbains qui s'inscrivent déjà dans une logique interdépartementale.



# LES CHIFFRES CLES



D'ores et déjà, cet objectif ne pourra être tenu en raison de l'arrêt administratif en mars 2000 du projet de Vitry-sur-Seine d'une capacité de 500 000 t dont 170 000 de tri.

\*\* Dont une commune cliente.



## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

### Indicateurs techniques et financiers pour 2000

<b>Nombre de communes</b>	90 + 1 commune cliente	
<b>Nombre d'habitants*</b>	5 435 977	
<b>Nombre moyen d'habitants trieurs au 31 décembre 2000 :</b>	2 631 569	
<b>Tonnages de déchets livrés :</b>	Ordures ménagères	2 186 261 t
	Objets encombrants	176 684 t
	D.I.B.	50 812 t
<b>Collectes sélectives :</b>	Journaux/magazines	28 720 t
	Multi-matériaux	57 533 t
	Papiers/cartons	51 t
	Verre	73 105 t
	Déchetterie	45 216 t
<b>Redevances :</b>	Part population	27,50 F/hab.
	Part tonnage	382 F/t
<b>Reversement au titre de l'aide à la collecte sélective :</b>	Multi-matériaux (sans verre)	400 F/t
	Journaux/magazines	300 F/t
	Valorisation énergétique du verre	0 F/t
<b>Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne</b>	Marchés publics	
<b>Montant annuel global des dépenses SYCTOM (budget de fonctionnement réalisé)</b>	1 029 865 535,04 F	
<b>Modalités de financement</b>	Contribution des communes et soutien à la collecte sélective	
<b>Taux de T.V.A. global réduite</b>	12,81%	
<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat</b>	819 662 020,04 F	
<b>Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés</b>	Sans objet	
<b>Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés</b>	Sans objet	
<b>Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés :</b>	Soutien aux investissements	1 416 587,85 F
	Soutien à la tonne livrée	34 264 529,75 F

Rapport réalisé en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et approuvé par délibération du Comité du SYCTOM le 19 juin 2001.  
\*Recensement 1999 sans double compte.

# LES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE



## LE COMITE

(JUN 2001)



### Nicolas SARKOZY

Président du SIELOM  
Vice-Président  
Maire de NEUILLY



### Jean Pierre AUFFRET

Vice-Président  
SIELOM  
Adjoint au Maire CLICHY



### Jacques GAUTIER

Vice-Président  
SIELOM  
Maire de GARCHES



### André SANTINI

Vice-Président  
SIELOM  
Maire d'ISSY les MOULINEAUX



### Hervé MARSEILLE

Membre du Bureau  
SIELOM  
Maire de MEUDON



### Jean-Paul MARTINERIE

Adjoint au Maire  
de CHATENAY MALABRY



### Olivier MERIOT

Membre du Bureau  
SIELOM  
Adjoint au Maire de GENNEVILLIERS



### Pierre GOSNAT

Vice-Président  
Maire d'IVRY



### Roger JOUBERT

Vice-Président  
Conseiller Municipal  
de MAISONS-ALFORT



### Anita ARDURA

Membre du Bureau  
Conseiller Municipal de VITRY



### Jean-Marie BRETILLON

Maire de CHARENTON le PONT



### Christian CAMBON

Maire de SAINT MAURICE



### Séverine De COMPREGNAC

Adjoint au Maire  
de JOINVILLE le PONT



### Alain ROUAULT

Président du SITOM  
Vice-Président  
Adjoint au Maire de SAINT OUEN



### Claude PERNES

Vice-Président  
SITOM  
Maire de ROSNY



### Danièle BRICHOT

Membre du Bureau  
Adjoint au Maire de STAINS



### Emmanuel DOGNIN

Personnalité compétente  
LE CHESNAY



### Gérard MEZZADRI

Adjoint au Maire de VERSAILLES



### Raymond ROUX

Adjoint au Maire  
de VELIZY-VILLACOUBLAY



### Jacques GHIENNE

Membre Observateur\*  
LE PERREUX



### Laurent LAFON

Adjoint au Maire de VINCENNES



### Jean-Yves LEBOUILLONNEC

Maire de CACHAN



### Philippe LE BRIS

Adjoint au Maire de VILLEJUIF



### Jérôme LE GUILLOU

Adjoint au Maire  
du KREMLIN-BICETRE



### Dominique PICARD

Conseiller Municipal  
de SAINT-MANDE



### Michel PRA

Conseiller Municipal de GENTILLY



### François DAGNAUD

Président du SYCTOM  
Adjoint au Maire de PARIS



### Nicole AZZARO

Vice-Président  
Conseiller de PARIS



### Michel BULTE

Vice-Président  
Conseiller de PARIS



### Yves CONTASSOT

Vice-Président  
Adjoint au Maire de PARIS



### Pierre GATIGNON

Vice-Président  
Conseiller de PARIS



### Sophie MEYNAUD

Vice-Président  
Conseiller de PARIS



### Gérard REY

Vice-Président  
Conseiller de PARIS



### Pierre SCHAPIRA

Vice-Président  
Adjoint au Maire de PARIS



### Geneviève BERTRAND

Membre du Bureau  
Conseiller de PARIS



### Laurence DOUVIN

Membre du Bureau  
Conseiller de PARIS



### Michel DUMONT

Membre du Bureau  
Conseiller de PARIS



### Brigitte KUSTER

Membre du Bureau  
Conseiller de PARIS



### Daniel TOUSSAINT

Maire de VALENTON

*\*Le Perreux-sur-Marne a un statut de commune ex-adhérente et déversante depuis qu'elle est entrée dans la Communauté d'agglomérations de Nogent le Perreux.*

92

94

93

78

75